



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie



FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT DU TOGO / Edition 2022



S.E.M. FAURE E. GNASSINGBÉ
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes	5
1. Déclaration liminaire	11
2. Résumé exécutif	14
3. Introduction	17
4. Méthodologie et processus de préparation de l'examen	18
5. Politiques publiques et environnement facilitateur	20
5.1. Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable et les Examens nationaux volontaires (ENV)	20
5.2. Incorporation des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux ...	20
5.3. Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale	21
5.4. Ne laisser personne de côté	22
5.5. Mécanisme institutionnel	23
5.6. Questions d'ordre structurel	24
6. Progrès sur les objectifs et cibles	26
6.1. Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	26
6.2. Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	28
6.3. Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	30
6.4. Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	32
6.5. Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	37
6.6. Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	40
6.7. Objectif 7 : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	42
6.8. Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	43
6.9. Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	44
6.10. Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	47
6.11. Objectif 11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables	47
6.12. Objectif 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables	48
6.13. Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	50
6.14. Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers	

et les ressources marines aux fins du développement durable	52
6.15.Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	54
6.16.Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	55
6.17.Objectif 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	57
Mobilisation des ressources nationales	58
Maîtrise de la dette	58
Données, suivi et application du principe de responsabilité	61
7. Moyens de mise en oeuvre	63
8. Conclusion et perspectives	64

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des indicateurs de l'ODD 4	36
Tableau 2 : Evolution des indicateurs de l'ODD 5	40
Tableau 3 : Evolution des indicateurs de l'ODD 14	53
Tableau 4 : Evolution des indicateurs de l'ODD 15	55
Tableau 5 : Evolution des indicateurs de l'ODD 17	62

SIGLES ET ACRONYMES

AEP	Adduction d'eau potable
AGR	Africa global recycling
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
ANAC-Togo	Agence nationale de l'aviation civile du Togo
ANADEB	Agence nationale de développement à la base
ANCy	Agence nationale de cyber sécurité
ANID	Agence nationale d'identification
ANSAT	Agence nationale de la sécurité alimentaire du Togo
API-ZF	Agence de promotion des investissements et de la zone franche
ARV	Antirétroviral
ASC	Agents de santé communautaire
ASN	Agence de solidarité nationale
AT2ER	Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables
ATD	Agence Togo digital
ATN	Agence togolaise de normalisation
ATOMET	Agence togolaise de métrologie
ATOPROQ	Agence togolaise pour la promotion de la qualité
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BSG	Budgétisation sensible au genre
BT	Brevet de technicien
CAD	Comité d'aide au développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques
CDA	Cyber defence Africa
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEET	Compagnie énergie électrique du Togo
CEFTP-PIA	Centre d'excellence de formation technique et professionnelle de la plateforme industrielle d'Adétikopé
CFE	Centre de formalités des entreprises
CFTP	Centre de formation technique et professionnelle
CGR	Concentré de globules rouges

CIPLEV	Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent
CNP	Conseil national du patronat
CNTS	Centre national de transfusion sanguine
COLDAT	Commissions locales de développement et de l'aménagement du territoire
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'éducation des Etats et Gouvernements de la francophonie
CORDAT	Commissions régionales de développement et de l'aménagement du territoire
CORSC	Centre d'orientation et de réinsertion sociale de Cacadévi
COTAG	Comité togolais d'agrément
Covid-19	Corona virus disease 2019
CPDN	Contributions prévues déterminées au niveau national
CVC	Compétence de vie courante
DB	Doing business
DOSI	Délégation à l'organisation du secteur informel
DPBEP	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
EDST	Enquête démographique et de santé au Togo
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
e-ID	Projet d'identification nationale biométrique
EJV	Emploi pour les jeunes vulnérables
ENV	Examens nationaux volontaires
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
EVP	Equivalent vingt pieds
FACT	Fonds d'appui aux collectivités territoriales
FAIEJ	Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FDR	Feuille de route
FMI	Fonds monétaire international
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
FPHN	Forum politique de haut niveau

FS	Formations sanitaires
FVC	Fonds vert pour le climat
GES	Gaz à effet de serre
GFU	Guichet foncier unique
Gg	Gigagramme
GILAT	Groupement d'intervention et de lutte anti-terroriste
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
GPC	Grille de priorisation des cibles
HAUQE	Haute autorité de la qualité et de l'environnement
IDE	Investissements directs étrangers
IFAD	Institut de formation en alternance pour le développement
IFFD	Institut de formation fiscale et douanière
IFN	Inventaire forestier national
INH	Institut national d'hygiène
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
JMP	Joint monitoring program
LETP	Lycée d'enseignement technique et professionnel
MAEDR	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MFPTRAPS	Ministère de la fonction publique, du travail, de la réforme administrative et de la protection sociale
MICS	Multiple indicator cluster survey
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques
MNP	Mécanisme national de prévention de la torture
MTN	Maladies tropicales négligées
MW	Mégawatt
NIU	Numéro d'identification unique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

ONU DAES	Département des Affaires économiques et sociales de l'ONU
ONU Femmes	Agence de l'Organisation des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Environnement	Organisation des Nations Unies pour l'environnement
OSC	Organisation de la société civile
OTR	Office togolais des recettes
PAEPCSU	Projet d'alimentation en eau potable des centres semi-urbains
PAEIJ-SP	Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs
PAIPJA	Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans
PAL	Port autonome de Lomé
PANLTE	Plan d'action nationale de la lutte contre le travail des enfants
PAPV	Programme d'appui aux populations vulnérables
PARSEP Covid-19	Projet d'appui à la riposte du système éducatif contre la pandémie à Covid-19
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PASSCO	Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire
PCIMNE	Prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant
PDC	Plan de développement communal
PEAT	Projet eau et assainissement au Togo
Pêche INN	Pêche illicite non déclarée et non règlementée
PEFA	Programme d'excellence pour les femmes en Afrique
PERECUT	Projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains du Togo
PHA	Promotion de l'hygiène et l'assainissement
PHASAO	Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest
PHEMCV	Programme d'harmonisation de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie
PIA	Plateforme industrielle d'Adétikopé
PIB	Produit intérieur brut
PMAMSIN	Projet de mécanisme d'assurance maladie du secteur informel et prise en charge des nécessiteux
PME/PMI	Petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries
PMH	Pompe à motricité humaine
PNAFE	Programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né

PND	Plan national de développement
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNPER	Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural
PNRI	Politique nationale de recherche et de l'innovation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPE	Programme présidentiel d'excellence
PPP	Partenariat public-privé
PRISE	Projet de recensement des infrastructures sociales et économiques
PRISSET	Projet de réforme et d'investissement dans le secteur de l'énergie au Togo
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PTF	Partenaire technique et financier
PUDC	Programme d'urgence de développement communautaire
PURS	Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes
PVVIH	Personne vivant avec le VIH
REDD+	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
RGPH-5	Cinquième recensement général de la population et de l'habitat
RIA	Rapid integrated assessment
RNB	Revenu national brut
SAFARI	Structuration, amélioration de la formation agricole rurale et insertion
SATI	Schéma d'aménagement transfrontalier intégré local
SDAL	Schéma directeur d'aménagement du littoral
SDAU	Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme
SDMNR	Surveillance des décès maternels et néonataux et la riposte
SIN	Société des infrastructures numériques
SNAT	Schéma national d'aménagement du territoire
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SONU	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence
SOTRAL	Société des transports de Lomé
SSEQCU	Services de santé essentiels de qualité pour la couverture universelle
SSN	Système statistique national
STADD	Science et technologies africaines pour un développement durable

THIMO	Travaux à haute intensité de main d'œuvre
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TPI	Traitement préventif intermittent
TPME	Très petites et moyennes entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TVT	Télévision togolaise
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UNICEF	United Nations Children's Fund - Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UL	Université de Lomé
USD	Dollar américain
VBG	Violence basée sur le genre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
WACA	Programme régional de gestion intégrée du littoral Ouest africain/ West Africa costal area program
WHOPEN	World health organization package of essential non-communicable disease interventions
ZAAP	Zone d'aménagement agricole planifiée

1. Déclaration liminaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 des Nations Unies intégrant les Objectifs de développement durable (ODD), les Chefs d'Etat et de Gouvernement ambitionnent d'améliorer les conditions socioéconomiques des populations, de lutter contre la dégradation de la planète, de faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie digne et de construire des sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence.

La mise en œuvre des 17 ODD suppose une refonte totale de notre contrat social et de notre modèle de société. Il s'agit, à cet effet, d'un vaste chantier mettant l'accent sur la synergie entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques qui doivent être appréhendés de manière simultanée avec le changement de nouveau paradigme.

Le Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), édition 2022, dont le thème est : « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (Covid-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », vient une fois encore appuyer les pays dans le cadre du suivi-évaluation des progrès réalisés en matière des ODD. Il offre également un cadre d'échange et de mutualisation des connaissances et des bonnes pratiques en faveur de l'atteinte des ODD.

A cet égard, dans la dynamique de renforcer la mise en œuvre des ODD et pour assurer la transformation structurelle et résiliente de son économie sous les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Gouvernement a revisité le plan national du développement (PND) 2018-2022 en adoptant, en 2020, la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 dont la vision est de « faire du Togo un pays en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Cette Feuille de route est déclinée en trois (3) axes, à savoir : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix ; (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures.

En phase avec les ODD, tout en plaçant l'émergence au cœur de ses ambitions, cette vision a permis au Togo de réaliser des avancées notables pour atteindre une croissance économique moyenne de 5,7% sur la période 2010-2019 qui a malheureusement chuté en 2020 à 1,8% avec l'avènement de la Covid-19. Le pays s'est fixé des objectifs de croissance économique de 7,5% d'ici 2025 à travers des politiques macroéconomiques pour assurer de meilleures conditions socio-économiques à la population.

L'engagement du Togo aux examens des FPHN de 2016, 2017 et 2018 lui a permis de partager ses expériences respectivement sur les thèmes «Intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification»; «Eradication de la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation» et «Transformation vers des sociétés durables et résilientes».

En présentant ce 4^{ème} rapport qui met un accent particulier sur les ODD 4, 5, 14, 15 et 17, le Togo démontre, une fois encore, sa ferme volonté d'améliorer ses pratiques et méthodes en matière de mise en œuvre des ODD en soumettant sa démarche à l'appréciation des pairs afin de tirer avantage des meilleures pratiques pour relever les défis dans l'atteinte des ODD.

Se faisant sien le principe « ne laisser personne de côté », le Togo a réalisé des avancées d'ordre social, économique et environnemental.

Au plan éducatif, le Gouvernement ambitionne d'offrir une éducation de qualité et durable, accessible à un plus grand nombre d'apprenants et en phase avec le marché du travail. Pour ce faire, il a entrepris la réforme de son système éducatif en l'axant sur l'adéquation formation-emploi avec pour finalité de disposer des ressources humaines de qualité en quantité suffisante capables d'entreprendre ou de s'insérer sur le marché du travail.

Soucieux d'améliorer le taux de rétention et de fréquentation des enfants à l'école, le Gouvernement a rendu l'école primaire publique gratuite depuis 2008. Les frais de scolarité au secondaire ainsi que des frais d'examens ont été également rendus gratuits dans le contexte de la Covid-19. Les cantines scolaires ont été instaurées dans les écoles primaires publiques pour maintenir les enfants issus des couches sociales défavorisées à l'école et accroître le taux de réussite.

En matière de formation technique et professionnelle, beaucoup d'initiatives ont été prises, notamment la mise en œuvre d'un plan de formation sur les métiers identifiés comme prioritaires, l'ouverture de trois (03) Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) en aquaculture, en élevage, en bâtiment, énergie renouvelable et logistique ainsi que les centres de formation technique et professionnelle.

En ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles et de leur participation effective à la prise de décision à tous les niveaux du processus de développement, le Togo a renforcé son cadre juridique à travers l'actualisation des différents codes¹ pour prendre en compte les aspects genre. On peut également relever la systématisation de la budgétisation sensible au genre (BSG) depuis 2020.

En matière de leadership féminin, à titre d'exemple, les femmes représentent 34,29% du Gouvernement et occupent 18,68% des sièges à l'Assemblée nationale en 2021. Par ailleurs, ces deux institutions de la République sont dirigées par des femmes.

Depuis 2018, le Gouvernement, dans sa politique d'inclusion socio-économique, a pris la décision de soutenir l'engagement des jeunes et des femmes qui optent pour l'initiative privée. En effet, pour accompagner le dynamisme des jeunes et femmes entrepreneurs, le Gouvernement a décidé depuis 2018 de leur attribuer 20% de la commande publique puis 25% à partir de 2019. Par ailleurs, d'autres mesures d'accompagnement sont prises pour promouvoir l'entrepreneuriat chez les jeunes et les femmes.

En matière de gestion de l'environnement et de lutte contre les catastrophes naturelles, le Togo s'est engagé dans un processus de protection renforcée de l'environnement et a créé un cadre attractif pour le développement de la mobilité verte et de l'économie bleue.

Dans cette dynamique, une refonte de la politique en matière de foresterie est déjà en cours pour répondre aux défis liés à la dégradation des ressources forestières en vue d'atteindre un reboisement d'un milliard de plants d'ici à 2030, soit 26% de la superficie forestière du Togo.

Par ailleurs, le Gouvernement a assuré la protection de 44,54% de ses côtes en 2021 et ambitionne d'atteindre 90% d'ici à 2025. Aussi, un programme de mobilité verte est-il en cours afin de permettre que 3% de véhicules neufs vendus dans le pays soient des véhicules électriques à l'horizon 2025. A cet effet, des mesures incitatives sont mises en place pour encourager les opérateurs privés, les usagers et les concessionnaires à adopter l'utilisation des véhicules électriques au Togo.

¹ Code des personnes et de la famille, code de l'enfant, code foncier, code pénal.

Dans le cadre du financement du développement, le Gouvernement a entrepris des réformes de l'administration fiscale qui ont permis d'accroître les recettes fiscales qui sont passées de 560,5 milliards de FCFA en 2018 à 655,15 milliards de FCFA en 2020, soit un accroissement moyen de 8,2% sur la période².

Le renforcement de la coopération au développement a contribué à une mobilisation accrue des ressources extérieures qui s'élèvent à 785,95 millions USD en 2020 contre 512,44 millions USD en 2019, soit une augmentation de 53,37%³.

Les réformes d'amélioration du climat des affaires ont permis un accroissement des Investissements directs étrangers (IDE) qui sont passés de 191 milliards de FCFA (346 millions USD) en 2019 à 352,5 milliards de FCFA (639 millions USD) en 2020 soit une augmentation de 85%.

Le financement de l'agenda 2030 pour l'atteinte des objectifs de développement durable reste un des principaux défis auxquels le Gouvernement est confronté. Il importe de renforcer le partenariat stratégique pour la mobilisation des ressources suffisantes.

La survenance de la pandémie à coronavirus a accru la fragilité du système de santé et présente des risques d'aggravation de la pauvreté et des inégalités. Les besoins de financement pour la sortie de crise de la Covid-19 et la reconstruction seront encore plus importants, compte tenu de la fragilité des infrastructures économiques malgré une stratégie de lutte efficace contre la Covid-19 mise en place par le Gouvernement.

Au regard de ce qui précède, il apparaît nécessaire d'agir rapidement et de manière coordonnée pour venir en aide aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables. La solidarité et le soutien financier de la communauté internationale envers les pays en développement sont indispensables pour soutenir l'action des Gouvernements.

Malgré les défis et contraintes liés au contexte actuel, le Togo est résolument engagé à poursuivre la mise en œuvre des ODD à travers sa Feuille de route gouvernementale.

A cette étape d'opérationnalisation des ODD, nous formulons le souhait que cette parfaite collaboration puisse se poursuivre afin de saisir toutes les opportunités susceptibles de conduire à l'atteinte de la grande majorité des cibles des ODD à l'horizon 2030.

² Lois de finances, 2018 ; 2019 et 2020.

³ Rapport sur la coopération au développement, 2020.

2. Résumé exécutif

Pour assurer une meilleure appropriation des ODD, le Togo a opté pour l'élaboration et la mise en œuvre du PND 2018-2022. Dans cette perspective, il a fait recours à la grille de priorisation des cibles des ODD (GPC) développée par la Chaire en Eco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Cet exercice a permis de retenir 42 cibles prioritaires urgentes à prendre en compte dans le PND. En outre, l'utilisation du « Rapid Integrated Assessment (RIA) » développé par le PNUD a permis de déterminer les actions dites « accélérateurs » dont la mise en œuvre devrait servir de catalyseur à l'atteinte des objectifs formulés dans le PND.

Cette volonté d'impulser le développement durable se manifeste également dans la Feuille de route gouvernementale Togo 2025, élaborée dans le contexte de la crise sanitaire à Coronavirus et en lien avec le PND. En effet, déclinée en trois (03) axes stratégiques, la Feuille de route intègre parfaitement les trois dimensions du développement durable à travers ses 10 ambitions et 42 projets et réformes prioritaires conçus dans une recherche permanente de la synergie d'actions comme le démontre le dispositif institutionnel prévu.

Au demeurant, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement sont portés par un cadre institutionnel à quatre (4) niveaux à savoir : (i) Comité de suivi ministériel ; (ii) Comité de suivi interministériel ; (iii) Comité de pilotage et (iv) Séminaire gouvernemental.

Cette démarche a permis au Togo de réaliser des progrès tangibles dans la mise en œuvre des ODD à travers de multiples initiatives telles que le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV), le Programme Novissi, le Programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes, le Projet de la réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD+), le Programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né (PNAFE) dénommé « Wezou », le Projet de réforme et d'investissement dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) et le fonds d'accès à l'électricité pour tous dénommé « Fonds Tinga ». En outre, on peut mentionner également la mise en place des Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP), l'opérationnalisation des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD), l'implantation et la mise en service de la centrale solaire de Blitta (la plus grande de la sous-région ouest-africaine avec une capacité de 50 MW) et de la centrale thermique Kekeli Efficient Power (65 MW).

L'effet combiné des interventions menées a permis d'atteindre un taux de pauvreté au niveau national de 45,5%⁴ en 2019. Ce taux était de 55,1% en 2015. L'incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural est de 58,8% en 2021 contre 68,7% en 2015. L'indice de pauvreté multidimensionnelle est passé de 0,301 en 2013 à 0,213 en 2017⁵. Les inégalités se sont réduites au cours de ces dernières années comme l'indique l'indice de Gini qui est passé de 39,3% en 2013 à 38,5% en 2021.

Plus concrètement, ces interventions ont permis d'obtenir des résultats probants dans le cadre des ODD focus.

En effet, dans le secteur de l'éducation (ODD4), le Gouvernement maintient son ambition d'offrir une éducation accessible à un plus grand nombre d'apprenants et en phase avec le marché du travail. Ce qui l'a conduit à réactualiser en 2019 son Plan sectoriel de l'éducation (PSE) élaboré en 2010 (première actualisation faite en 2014), pour la période 2020-2030. Ces

⁴ INSEED, 2021 (la méthodologie de calcul a changé en 2018)

⁵ Rapport OPHI 2021, calculé à partir des données de l'EDST 2013-2014 et MICS 2017

actions ont permis d'avoir entre autres résultats, un taux brut de scolarisation au primaire de 120% (118% pour les filles et 122% pour les garçons) en 2021 contre 122,8% (123,3% pour les garçons et 121,5% pour les filles) en 2020. Le taux d'achèvement du primaire en 2021 est de 91,3% pour les garçons et 85,9% pour les filles. Ce taux était de 87% (88,9% pour les garçons et 85,1% pour les filles) en 2020. De même, les centres d'excellence ont facilité 37 publications scientifiques, formé 739 professionnels à courte durée, 220 étudiants en master et accompagné 95 doctorants.

Dans le domaine de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme (ODD5), le Gouvernement a fait d'énormes efforts qui ont valu au Président de la République, en octobre 2021, la distinction HeforShe d'ONU Femmes pour son engagement et sa politique d'équité et d'égalité genre. Ces efforts ont permis d'avoir un indice d'inégalité de genre de 0,432 en 2021 contre 0,588 en 2014 et également de porter, en 2020, la proportion des femmes ayant accès au crédit à 66,4% et celle des femmes au Gouvernement à 34,29% en 2021.

Dans le domaine de la conservation et de l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable (ODD14), le Gouvernement a axé ses priorités d'une part, sur la gestion et la protection durable des écosystèmes marins et côtiers ainsi que la réglementation de la pêche, et d'autre part, sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes. Ce qui a permis d'avoir 22 270 m de linéaire de côte protégée en 2021 contre 21 170 m en 2018 donnant une proportion de 44,54% de la côte protégée en 2021 contre 42,34% en 2018.

Dans le cadre de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres ainsi que de la lutte contre la désertification (ODD15), plusieurs actions ont été menées par le Togo. On peut citer : (i) l'élaboration de la stratégie nationale de reboisement ; (ii) l'élaboration du plan national « sécheresse » ; (iii) la réalisation du deuxième Inventaire forestier national (IFN2) ; (iv) le renforcement des capacités des coopératives de femmes agricultrices en gestion durable des ressources naturelles ; (v) la prise en compte de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles comme thèmes transversaux et émergents dans le processus de planification locale et (vi) l'interdiction d'importation, de commercialisation et d'utilisation du glyphosate et de tous produits le contenant au Togo et la promotion de l'utilisation des biopesticides et biofertilisants. Le Togo a également formulé et lancé un programme national de reboisement pour l'horizon 2030 avec l'appui de la FAO. Ces actions ont contribué à avoir un taux de couverture forestière de 24,66% en 2021 contre 24,24% en 2015, à faire passer la part du territoire protégé pour la conservation de la biodiversité de 7,4% en 2016 à 8% en 2021 et la superficie des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre de 234 000 ha en 2010 à 120 794 ha en 2021.

En ce qui concerne le renforcement des moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable et la revitalisation (ODD17), il faut retenir que la coopération au développement est en constante évolution compte tenu de la nouvelle dynamique insufflée en 2020 avec l'adoption de la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025 et son appropriation par les acteurs de développement, le développement de nouveaux partenariats et la dynamisation des cadres de coopération existants. Ce dynamisme s'est traduit dans plusieurs domaines notamment les finances publiques, la technologie, le renforcement de capacités, le commerce et les questions d'ordre structurel.

Ce dynamisme a contribué en outre à accroître les ressources internes mobilisées, faisant passer les recettes fiscales mobilisées de 560,5 milliards⁶ de FCFA en 2018 à 655,15 milliards de FCFA en 2020, soit une progression moyenne annuelle de 8,2%. Elles représentent respectivement 12,8% ; 13,0% et 12,2% du PIB en 2018 ; 2019 et 2020.

De plus, les Investissements directs étrangers (IDE) sont passés de 191 milliards de FCFA (346 millions USD) en 2019 à 352,5 milliards de FCFA (639 millions USD) en 2020 soit une augmentation de 85%. Il faut noter que toutes les initiatives entreprises dans ce sens ont permis au Togo d'être classé 1^{er} pays réformateur en Afrique et 3^{ème} au niveau mondial en 2020 selon le classement Doing business de la Banque Mondiale.

Néanmoins, des défis demeurent. Il s'agit de :

- la mise en place et l'opérationnalisation du cadre intégré du financement du développement ;
- le renforcement du dispositif opérationnel de la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025 et son alignement sur les agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union africaine ;
- le renforcement de la mobilisation des ressources pour le financement de la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025 ;
- la mobilisation du secteur privé autour des ODD ;
- le renforcement des capacités du secteur privé ;
- le renforcement du système statistique ;
- le renforcement du cadre de coopération Etat-Société civile ;
- la poursuite des efforts d'amélioration du climat des affaires et d'investissement.

⁶ Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2022-2024

3.Introduction

Depuis l'adoption de l'agenda 2030 en septembre 2015 par la communauté internationale, toutes les parties prenantes, notamment les Etats, se sont employées à la recherche des moyens innovants et d'outils adéquats en vue d'intégrer dans leurs politiques, stratégies et programmes de développement, les thématiques et les paradigmes véhiculés par cette vision mondiale guidée par les buts et principes énoncés dans la charte des Nations Unies et fondée sur la déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme⁷.

Pour assurer un suivi régulier de la mise en œuvre de cet agenda, il a été institué le Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable qui constitue le cadre global pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 intégrant les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

A cet égard, le Togo, pays pilote dans la mise en œuvre des ODD, a répondu aux invitations du Président du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) en présentant des rapports au Forum politique de haut niveau (FPHN) sur le développement durable à New York successivement en 2016, 2017 et 2018.

L'édition 2022 offre, une fois encore, au Togo, l'occasion d'élaborer son quatrième rapport sur la mise en œuvre des ODD à présenter au Forum politique de haut niveau placé sous le thème « **Reconstruire en mieux après la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030** ». Ce rapport met en relief les bonnes pratiques, les défis et perspectives liés aux cibles des ODD sur la période de 2018 à 2021, avec un accent particulier sur les ODD 4, 5, 14, 15 et 17. Il s'agit également d'une opportunité pour le Togo de confirmer, vis-à-vis de ses pairs, la pertinence des choix opérés dans la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025 qui constitue le nouveau cadre de référence des actions de développement pour faire face aux effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 et faire du Togo un pays en paix, une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

Le présent rapport s'articule fondamentalement autour de trois (03) points, à savoir : (i) politiques publiques et environnement facilitateur ; (ii) progrès sur les objectifs et les cibles et (iii) moyens de mise en œuvre.

⁷ A/RES/70/1 Transformer notre monde : Le programme de développement durable à l'horizon 2030

4.Méthodologie et processus de préparation de l'examen

Le processus d'élaboration du quatrième rapport du Togo sur la mise en œuvre des ODD, à présenter au Forum politique de haut niveau (FPHN), édition 2022, a débuté avec la validation de la note conceptuelle dudit processus. Cette note a été transmise au Conseil économique et social des Nations Unies puis présentée au premier atelier mondial pour les Examens nationaux volontaires (ENV) co-organisé virtuellement par le Royaume des Pays-Bas et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (ONU DAES), du 25 au 29 octobre 2021.

La présente édition a la particularité de prendre en compte tous les ODD en mettant en exergue les objectifs 4, 5, 14, 15 et 17. Le processus, qui se veut participatif et inclusif, a impliqué tous les acteurs clés au niveau national notamment, les administrations publiques, le secteur privé, les organisations de la société civile, les collectivités territoriales et les Partenaires techniques et financiers (PTF).

Quatre grandes phases ont meublé l'élaboration de ce quatrième rapport, notamment (i) la phase préparatoire ; (ii) la phase de collecte et traitement des données ; (iii) la phase d'élaboration et de validation du rapport et (iv) la phase de traduction, d'édition, de production des fichiers audiovisuels et de transmission du rapport.

➔ Phase préparatoire

Trois principales étapes ont caractérisé la phase préparatoire du présent rapport.

- Etape 1 : identification des parties prenantes ;
- Etape 2 : réunions d'informations avec les parties prenantes ;
- Etape 3 : lancement du processus de l'examen national volontaire.

➔ Phase de collecte et traitement de données

Cette seconde phase comporte deux étapes, notamment la collecte des données et le traitement de données.

- Etape 1 : collecte des données

Une revue des données a été faite, avec le concours de l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), pour actualiser le cadre intégré de suivi des Agendas 2030 et 2063 à travers la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025. Pour ce faire, les formations ont été organisées au profit des premiers responsables des structures étatiques et non étatiques du Système statistique national (SSN) en techniques de collecte de données, en méthodes de traitement et en analyse de données ainsi que sur les logiciels statistiques. Ensuite, une collecte d'informations a été réalisée auprès des parties prenantes sur les indicateurs des ODD pour rendre compte de leur mise en œuvre. .

- Etape 2 : traitement de données

Cette étape a consisté en l'analyse, l'exploitation, la présentation et la validation des données collectées auprès des parties prenantes impliquées. Elle a abouti à la mise en place de la plateforme de suivi des indicateurs des agendas 2030, 2063 et de la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025.

➤ Phase d'élaboration et de validation du rapport

La phase d'élaboration et de validation du rapport a été effectuée en des séries d'ateliers regroupant différents acteurs impliqués dans le processus. Elle a été réalisée en cinq (05) étapes suivantes :

- Etape 1 : Elaboration de la version préliminaire du rapport ;
- Etape 2 : Analyse des données complémentaires et élaboration de la version provisoire du rapport ;
- Etape 3 : Validation du rapport provisoire par les parties prenantes ;
- Etape 4 : Examen du rapport provisoire par les autorités ;
- Etape 5 : Elaboration du rapport FPHN définitif du Togo.

➤ Phase de traduction, d'édition, de production des fichiers audiovisuels et de transmission du rapport

La version finale du document disponible en français a été traduite en anglais pour son accessibilité à un public beaucoup plus large. Les deux versions française et anglaise ont été éditées et diffusées au niveau national (transmission aux différentes parties prenantes) et au niveau international (au cours du FPHN à New-York).

Au regard de la diversité et de la qualité des acteurs de développement associés à l'exercice, cette démarche méthodologique a permis de renforcer l'approche participative globale et inclusive recherchée dans le cadre de l'intégration et de la mise en œuvre des ODD. Elle a permis de prendre en compte toutes les actions menées par les parties prenantes et la synergie d'intervention entre ces différents acteurs.

5. Politiques publiques et environnement facilitateur

5.1. Œuvrer à l'appropriation des objectifs de développement durable et les Examens nationaux volontaires (ENV)

Le processus d'appropriation des ODD au Togo a été opérationnel à partir de 2016 avec la décision des plus hautes autorités d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan national de développement (PND 2018-2022) axé sur les ODD, suite à l'adoption de l'Agenda 2030 en septembre 2015.

En rappel, une analyse des parties prenantes au développement avait été menée en 2016 pour cartographier les acteurs susceptibles d'impacter ou d'être affectés par la mise en œuvre d'une politique, d'une stratégie, d'un programme ou d'un projet. Cette étude a permis de cibler l'intérêt manifeste, de chacune des parties prenantes par rapport aux thématiques abordées par les objectifs de développement durable, et de mettre en place un cadre permanent de sensibilisation et de renforcement de capacités.

A cet effet, des activités de sensibilisation et de vulgarisation des ODD ont été organisées à tous les niveaux, auxquels plusieurs cadres des administrations centrales et régionales ont participé. Il en est de même pour les acteurs de la société civile, des collectivités territoriales, du secteur privé, des partenaires techniques et financiers ainsi que des parlementaires. De plus, des campagnes de sensibilisation, ciblant spécifiquement les jeunes, ont été organisées sur toute l'étendue du territoire national.

L'appropriation des ODD se fait également à travers les plateformes des organisations de la société civile, les réunions des conseils de cabinet, les réunions hebdomadaires des directions, la diffusion des lettres communales mensuelles (un ODD avec ses cibles chaque mois), l'organisation des caravanes nationales autour des ODD (PND-tour), les concours artistiques sur les ODD, les débats, les fora, etc.

Depuis 2019, avec l'effectivité de la décentralisation, des séances de sensibilisation se tiennent régulièrement au profit des acteurs des 117 communes en vue de renforcer leurs capacités sur la prise en compte des ODD dans les Plans de développement communaux (PDC).

5.2. Incorporation des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux

Les outils utilisés par le Togo pour intégrer les objectifs de développement durable dans le Plan national de développement (PND 2018-2022) sont la Grille de priorisation des cibles des ODD (GPC) développée par la Chaire en Eco-conseil de l'Université de Québec à Chicoutimi et le « Rapid Integrated Assessment (RIA) » développé par le PNUD. Ces outils ont permis d'adapter le cadre national au contexte international et de retenir 42 cibles prioritaires prises en compte dans le PND.

Les priorités ainsi déterminées ont été regroupées suivant les objectifs stratégiques et les thématiques qu'elles abordent en vue de leur alignement sur les orientations stratégiques de la vision 2030 du pays. Ces regroupements ont permis d'identifier trois (03) axes stratégiques pour le PND : (i) mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ; (ii) développer des pôles de transformation agricole,

manufacturiers et d'industries extractives ; (iii) consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion.

Par la suite, l'économie togolaise, à l'instar de l'économie mondiale, a été affectée par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 qui a véritablement touché les secteurs socio-économiques comme la santé, le tourisme, le commerce, les transports, l'art et la culture, l'énergie, les mines, l'eau, l'agroalimentaire, etc. engendrant des conséquences socioéconomiques, qui ont motivé une inflexion des priorités et modalités de mise en œuvre de la politique de développement du Togo. Cette pandémie a rendu encore plus impératives les transformations déjà perçues comme nécessaires. Il s'agit de l'accroissement du rôle du pays dans les échanges sous-régionaux, la digitalisation de l'administration publique et de l'économie, l'augmentation de l'investissement privé, le renforcement du positionnement en hub logistique et l'amélioration de l'efficacité de l'action publique.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a adopté la Feuille de route, pour la période 2020-2025, en lien avec le PND, avec pour but de donner une impulsion nouvelle à la vie socioéconomique du pays. A travers cette Feuille de route, le Gouvernement a concentré son action sur trois (03) axes stratégiques : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et garantir la paix ; (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le Togo et renforcer ses structures. Ces axes stratégiques se déclinent en 10 ambitions, répondant aux principaux défis à l'horizon 2025. Ces ambitions sont déclinées en 36 projets et 6 réformes prioritaires et prennent en compte toutes les cibles des ODD priorisées.

Suite à l'adoption du PND et de la Feuille de route Gouvernementale, les politiques et stratégies sectorielles de développement ont été revues pour les aligner sur les ODD. Il s'agit entre autres de : la politique nationale de l'eau et assainissement, la politique nationale des transports, la politique agricole et la politique industrielle du Togo, la stratégie nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. De même, certaines politiques et stratégies ont été élaborées en prenant en compte les ODD. Il s'agit de : la politique nationale du bien-être de l'enfant, la politique nationale de la recherche, la politique nationale des loisirs, la politique forestière du Togo, la stratégie nationale de la justice juvénile, la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre, la stratégie nationale REDD+, la stratégie nationale de l'inclusion financière, la stratégie d'électrification, la stratégie d'approvisionnement en eau potable, la stratégie nationale de développement des statistiques (SNDS-II), etc.

5.3. Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale

Avec pour objectif de transformer structurellement l'économie, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents et induisant l'amélioration du bien-être social, le Plan national de développement (2018-2022) du Togo intègre les trois dimensions du développement durable.

En effet, le PND s'est appuyé sur les deux (02) leviers suivants : (i) amélioration de la qualité des ressources humaines et (ii) accélération de la transformation structurelle de l'économie. Le premier levier qui est pris en charge par l'axe 3 aborde les thématiques relatives aux dimensions sociale et environnementale du développement durable. L'opérationnalisation de ce levier s'est traduite dans les faits par l'accès aux services sociaux de base de qualité et par les systèmes de redistribution pour réduire sensiblement la pauvreté et les inégalités. Le deuxième levier qui est supporté par les axes 1 et 2, traite des aspects relatifs à la prospérité

c'est-à-dire à la dimension économique du développement durable. Il a permis l'amélioration de la productivité et la compétitivité des secteurs de croissance, notamment la promotion de l'agriculture et l'industrialisation pour dynamiser la croissance, la création des emplois et l'amélioration du niveau de vie des populations. A terme, le Togo ambitionne de devenir un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région.

De même, la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025 alignée avec le PND intègre, à travers ses ambitions, les trois dimensions du développement durable. L'axe 1 intègre la dimension sociale à travers trois ambitions principales : (i) offrir une identité et garantir la couverture santé et l'accès aux services de base à tous ; (ii) offrir une éducation accessible au plus grand nombre et en phase avec le marché du travail ; et (iii) assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous. L'axe 2, portant plus sur le secteur économique, vise à : (i) faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ; (ii) affirmer la place du pays en tant que hub logistique et de services et (iii) créer de véritables industries extractives et transformatrices. L'axe 3 qui intègre à la fois l'économie et l'environnement, a pour ambitions de : (i) faire du Togo une référence régionale dans le numérique ; (ii) renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs ; (iii) consolider les structures de l'Etat et stabiliser ses comptes publics ; et (iv) mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays.

5.4. Ne laisser personne de côté

Le grand défi pour le Gouvernement est de mettre en place un socle national de protection sociale qui renforce les mécanismes d'inclusion sociale, et d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base pour la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, le Gouvernement a intégré le principe de ne laisser personne de côté dans le PND et la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025. Ainsi, un accent particulier a été mis sur l'équité dans la distribution des ressources à toutes les couches sociales, notamment les femmes, les jeunes et les plus vulnérables (enfants, personnes âgées et handicapées).

A cet effet, le Gouvernement veille à ce qu'aucune personne vivant au Togo ne soit laissée pour compte. Pour ce faire, les mécanismes d'inclusion sociale ont été renforcés à travers l'amélioration du statut juridique, social, politique et économique de la femme pour assurer l'accélération de son autonomisation. Entre autres actions, on peut citer la mise en œuvre effective depuis 2018 du dispositif d'attribution de 20% (porté à 25% à partir de 2019) des marchés publics aux femmes et aux jeunes entrepreneurs comme initiative novatrice susceptible d'accélérer le processus d'inclusion de toutes les catégories sociales, l'adoption de la loi instituant l'Assurance maladie universelle (AMU) et la plateforme numérique Wezou, mise en place en 2021, pour prendre en charge les femmes enceintes et les nouveaux nés en vue de réduire la mortalité maternelle et néonatale.

Il a également été mis en œuvre des initiatives d'amélioration de l'employabilité des jeunes, de la promotion de l'entrepreneuriat, et d'appui aux activités génératrices de revenus. Au titre de ces initiatives, on peut citer entre autres : le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), l'Accès des jeunes aux services financiers (AJSEF), le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER), le Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans (PAIPJA), le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (PAEIJ-SP), le projet d'opportunité d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) axé sur les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO).

Le renforcement de la protection de la femme contre les discriminations et les violences basées sur le genre et l'atténuation des pesanteurs socioculturelles, ont permis d'améliorer considérablement les capacités contributives de la population féminine.

Le Togo a également une bonne expérience des mécanismes d'inclusion financière des couches les plus vulnérables de la population à travers le Fonds national de la finance inclusive (FNFI), les transferts monétaires sur le Projet de développement des filets sociaux et des services de base et le Projet d'appui aux populations vulnérables (PAPV), le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) et le projet de Structuration, amélioration de la formation agricole rurale et insertion (SAFARI).

Dans le cadre de la gestion des effets de la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement a mis en place un plan de riposte et de résilience pour atténuer l'impact socio-économique. Ceci a permis de réaliser les actions de soutien aux populations vulnérables telles que : (i) le programme Novissi de transfert monétaire aux populations vulnérables les plus touchées ; (ii) l'initiative « Yolim » pour faciliter l'octroi de crédit intrant digital aux ménages agricoles à taux d'intérêt zéro et (iii) la gratuité de l'eau et de l'électricité pour les tranches sociales de consommation ainsi que les actions de soutien aux entreprises (diminution du taux d'imposition dans l'hôtellerie et la restauration, suspension des pénalités de retard, remises sur les majorations de retard accordées par la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Pour faciliter l'accès à l'électricité pour tous, le « Fonds Tinga » a été mis en place et vient en complément à d'autres initiatives en cours telles que le projet Cizo, une initiative d'électrification rurale à base de kit solaire individuel, la mise en service de la centrale photovoltaïque de Blitta (50MW), de la centrale thermique Kekeli de Lomé (65MW) et des mini-centrales solaires d'Assoukoko (Blitta).

Dans le cadre de la prise en compte du genre dans les politiques et programmes de développement, le Gouvernement a amorcé la budgétisation sensible au genre au sein des départements ministériels et institutions de la République.

Par ailleurs, le budget citoyen, une version simplifiée du budget de l'Etat, est élaboré et vulgarisé chaque année, avec pour objectif de faciliter l'accès à l'information budgétaire à toute la population tout en lui permettant de mieux suivre l'action gouvernementale.

5.5. Mécanisme institutionnel

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des actions de développement, un mécanisme institutionnel à quatre (4) niveaux a été mis en place :

- Séminaire Gouvernemental : il assure (i) la synthèse de l'avancement et de l'impact à date des 42 projets et réformes prioritaires du Gouvernement, (ii) l'alignement sur les priorités du portefeuille de projets et réformes et les prochaines étapes et (iii) la revue approfondie de certains projets et réformes ;
- Comité de pilotage : il fait (i) la synthèse de l'avancement des 42 projets et réformes prioritaires du Gouvernement, (ii) la revue approfondie de l'avancement des projets et réformes phares et (iii) l'arbitrage sur les projets et réformes nécessitant une prise de décision ;

- Suivi interministériel : il s'agit de faire (i) la revue du tableau de bord de l'avancement global de l'ensemble des projets et réformes et (ii) l'arbitrage sur les points de blocages urgents ou critiques sur un ou deux projets ou réformes ;
- Comité de suivi ministériel : il est chargé de (i) la revue d'avancement et du pilotage resserré des projets ou réformes prioritaires du ministère, (ii) la prise de décisions et arbitrages mineurs et (iii) la définition des arbitrages à remonter en suivi interministériel ou au comité de pilotage.

Il faut rappeler que chaque département ministériel coordonne toutes les actions de développement opérées par tous les acteurs étatiques et non étatiques sur le territoire national relevant de ses missions et compétences.

Pour la reddition de compte, il est élaboré chaque année un rapport national de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement, un rapport de mise en œuvre des ODD transmis à l'UEMOA et un rapport de mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour l'Union africaine en vue de rendre compte des réalisations au niveau national.

Pour améliorer la gouvernance locale, le Gouvernement a organisé des élections locales en juin et en août 2019 en vue de rendre opérationnelles les 117 communes. Ceci a permis l'élection des conseillers municipaux y compris des femmes. Dans le même sens, en novembre 2020, il a été créé la fédération des communes du Togo qui est sous la tutelle du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires pour une gouvernance locale inclusive et la promotion du développement des territoires dans une approche solidaire et participative. Pour appuyer le fonctionnement des communes, le Gouvernement a rendu opérationnel, en octobre 2019, le Fonds d'appui aux collectivités territoriales (FACT).

5.6. Questions d'ordre structurel

Le Togo a réalisé des progrès dans la mise en œuvre des ODD. Des avancées importantes ont été enregistrées au niveau de la transformation structurelle de l'économie et de la création d'emplois. La protection sociale s'est renforcée à travers la mise en œuvre de différentes politiques sociales telles que les transferts monétaires aux populations vulnérables, et l'extension progressive de l'assurance maladie à toutes les couches de la population. Cependant, des efforts importants restent à faire en matière de mobilisation des ressources pour le financement du développement. Le renforcement du rôle du secteur privé dans la création de la richesse est également un défi.

Afin d'éviter que différents facteurs freinent la réalisation de ses objectifs, le Gouvernement a pris plusieurs mesures. En effet, le Togo a mis en œuvre des réformes visant le renforcement de la mobilisation des ressources, qu'il s'agisse des ressources internes qu'externes, dans une perspective d'émergence économique. Les réformes structurelles, appuyées notamment par le Fonds monétaire international (FMI), ont permis de poursuivre l'assainissement des finances publiques et d'accroître les recettes fiscales. Les partenaires au développement ont accompagné les efforts de développement du Togo par la mobilisation des ressources extérieures y compris les appuis budgétaires. Dans le but d'améliorer le processus de

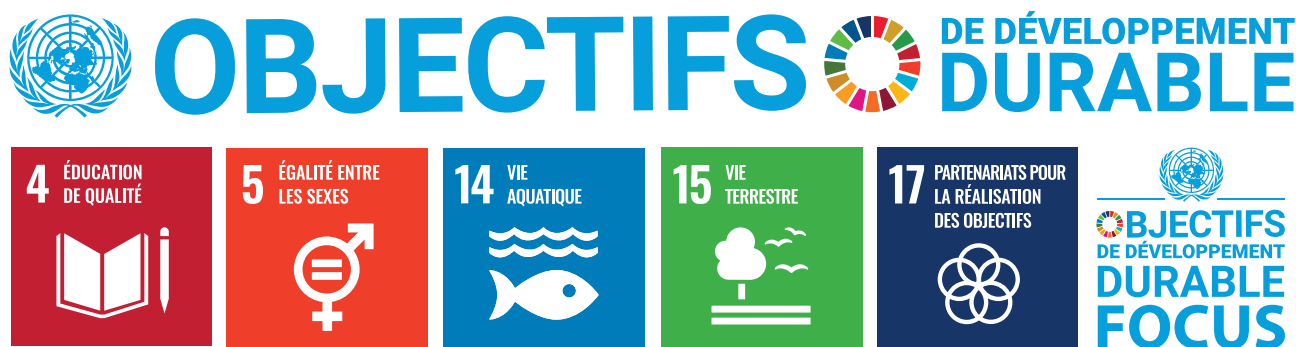
passation de marchés publics, il a été également voté la loi n° 2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics fixant les règles qui régissent la passation, l'exécution, le contrôle et la régulation des marchés publics.

Au plan économique, le Togo poursuit l'amélioration du climat des affaires en vue d'attirer les investissements privés. D'importants investissements ont ainsi été réalisés dans les infrastructures routières et dans la promotion de l'économie numérique. En outre, un cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé a été créé. Il a pour rôle d'enraciner le dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé en vue de renforcer le dynamisme de l'économie. Aussi, la loi portant code des investissements de la République Togolaise a-t-elle été adoptée en 2019 pour renforcer l'attractivité du pays.

Ces deux dernières années, le Togo a procédé, entre autres, à : l'assainissement de la gestion foncière, l'amélioration de l'offre et des services des Technologies de l'information et de la communication (TIC), la promotion des investissements dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, l'accélération de la mise en place d'un cadre juridique approprié pour les partenariats public-privé à travers la loi n° 2021-034 du 31 décembre 2021 relative au contrat de partenariat public-privé.

Dans l'optique d'une mise en œuvre réussie des ODD, le Togo s'est engagé à relever les défis majeurs relatifs au développement des statistiques et au renforcement des mécanismes de suivi-évaluation à travers la mise en place des structures de planification, de statistiques et de suivi-évaluation dans les ministères sectoriels par le décret n°2022-012/PR du 07 février 2022.

6. Progrès sur les objectifs et cibles



6.1. Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Dans le cadre de l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, le Togo a entrepris la mise en œuvre de plusieurs programmes. On peut citer entre autres, le programme de filets sociaux de sécurité, le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV), le programme de transfert monétaire pour les plus vulnérables (programme Novissi) en réponse aux conséquences socio-économiques liées à la pandémie de la Covid-19 et le programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes.

Le programme de filets sociaux a permis, en 2021, de faire des transferts monétaires à 60 568 ménages pauvres et de créer 169 311 emplois temporaires aux personnes vulnérables.

Aussi, la mise en œuvre du PUDC démarré en 2016 a-t-il permis, dans le cadre des infrastructures socio-collectives de base, de mettre en place 40 plateformes multifonctionnelles, de construire et équiper trois (03) marchés modernes de type préfectoral, trois (03) maisons de la femme ainsi que des magasins et hangars de type cantonal dans 15 quartiers du Gand Lomé. Le PAPV a permis également de réaliser des infrastructures socio-collectives de base dans plusieurs localités.

Le programme Novissi a enregistré 819 972 personnes bénéficiaires jusqu'en 2021 dont 63% de femmes pour un montant total versé de 13 308 224 040 FCFA. Au-delà de ce programme, le Gouvernement, dans le cadre des mesures destinées à soulager les personnes vulnérables des impacts socioéconomiques négatifs de la Covid-19, a pris en charge les frais correspondant aux tranches sociales de consommation d'eau et d'électricité et procédé à la réduction des coûts de branchement au réseau d'adduction d'eau potable⁸, soit de 75 000 FCFA à 25 000 FCFA.

Le programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes démarré en 2022, permettra de renforcer l'accès des populations aux services sociaux de base, de renforcer les capacités productives de la région des savanes et de rapprocher davantage l'administration des populations.

S'agissant des initiatives et mécanismes d'accompagnement, on peut citer entre autres : (i) le Fonds national de la finance inclusive (FNFI)⁹ qui a permis d'accompagner les efforts d'inclusion financière de 533 320 bénéficiaires vulnérables dont 368 961 femmes, de 2017 à 2021 ; (ii) le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs

⁸ Analyse des impacts de la Covid-19 sur l'économie et les conditions socio-économiques des ménages et des groupes vulnérables au Togo, Mai 2020

⁹ www.fnfi.tg

porteurs (PAEIJ-SP)¹⁰ qui a permis de soutenir, de 2017 à 2020, 88 PME/PMI dont 52 financées, 1 389 primo entrepreneurs individuels dont 771 financés, 2037 groupements tous financés, 237 primo entrepreneurs en groupement financés ; (iii) le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ) qui a permis, de 2018 à 2020, d'outiller et de financer 7 889 jeunes porteurs d'idées d'entreprises dont 1 499 femmes et (iv) le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER) ayant permis d'appuyer 968 primo entrepreneurs et coopératives ruraux dont 35% de femmes, entre 2017 et 2021.

Concernant le développement à la base, de 2017 à 2020, les capacités organisationnelle et opérationnelle de 1717 groupements, de 1 351 comités de développement à la base et de 1 017 artisans ont été renforcées, 277 infrastructures ont été réalisées et 77 plateformes multifonctionnelles ont été installées.

Toutes ces actions susmentionnées ont contribué à réduire la pauvreté au sein des populations. En effet, sur la période 2015-2019, le taux de pauvreté au niveau national est passé de 55,1% à 45,5%¹¹. L'incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural est passée de 68,7% en 2015 à 58,8% en 2021. L'indice de pauvreté multidimensionnelle est passé de 0,301 en 2013 à 0,213 en 2017¹². La proportion de la population en situation de pauvreté sous toutes ses formes est passée de 55,13% en 2013 à 42,95% en 2017¹³. Les inégalités se sont réduites au cours de ces dernières années comme l'indique l'indice de Gini qui est passé de 39,3% en 2013 à 38,5% en 2021.

Par ailleurs, la sécurisation des terres par la population devient de plus en plus importante au Togo. La proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère ses droits sur la terre est passée de 3,0% à 10,4% entre 2015 et 2019.

En perspective, le Gouvernement entend créer un guichet unique pour toutes les prestations sociales offertes aux populations vulnérables intégrant des solutions digitales, renforcer les mécanismes d'appui aux très petites, petites et moyennes entreprises et poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) 2021-2025. Il compte poursuivre la mise en œuvre du programme d'urgence de renforcement de la résilience dans la région des Savanes afin de réduire significativement la pauvreté au niveau de cette région du pays.

¹⁰ Rapport de PAEIJ-SP, 2020

¹¹ INSEED, 2021

¹² Rapport OPHI 2021, calculé à partir des données de l'EDST 2013-2014 et MICS 2017

¹³ Rapport OPHI 2021, calculé à partir des données de l'EDST 2013-2014 et MICS 2017

6.2. Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Parcelle irriguée à base d'un Kit d'irrigation à pompe solaire dans un site ZAAP



Magasins de stockage de produits agricoles

Afin d'accorder plus d'attention au droit à l'alimentation, le Gouvernement ambitionne de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois à travers l'amélioration de la productivité et des rendements agricoles, le renforcement des industries de transformation agro-alimentaires et le développement de l'agriculture à haute valeur ajoutée, l'amélioration de l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs. Ainsi, il a été élaboré en 2018, une revue stratégique faim Zéro au Togo pour identifier les défis et proposer des réponses pour l'atteinte de cet objectif en 2030. Aussi, une politique nationale multisectorielle de nutrition assortie d'un plan stratégique de mise en œuvre est-elle élaborée pour la période 2018-2030 en vue de contribuer à l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes.

Par ailleurs, les programmes et projets de développement agricoles mettent un accent particulier sur 3 dimensions clés à savoir (i) l'autonomisation des femmes, (ii) les mesures d'adaptation au changement climatique et (iii) la prise en compte de la nutrition. On note ainsi dans les interventions du secteur agricole togolais, la prise en compte des dimensions relatives à :

- l'intégration du genre dans les politiques et programmes à travers une part de 30 à 40%¹⁴ réservée aux femmes comme bénéficiaires des projets d'investissement agricoles ;
- la promotion d'une agriculture intelligente à faible impact sur les forêts (irrigation raisonnée avec pompage solaire, aménagements hydroagricoles ; promotion de l'utilisation des biofertilisants et biopesticides, agroforesterie) pour contribuer efficacement à la réduction des émissions dues à la dégradation et à la déforestation (REDD+) ;
- l'intégration de la nutrition dans les politiques et programmes à travers le développement des projets sensibles à la nutrition et des projets de renforcement de la résilience des systèmes alimentaires.

En termes d'actions matérialisées pour le compte de cet objectif, on peut citer entre autres, l'élaboration d'une carte de fertilité des sols en 2021 avec 38 fiches de recommandations de fertilisation adaptées pour les principales cultures selon l'état de fertilité des sols pour toutes

¹⁴ Politique agricole du Togo 2016-2030 / PNIASAN 2017-2026

les préfectures du pays au cours de la campagne agricole 2021-2022 ; 8 785 ha et 80 ZAAP en cours d'aménagement en 2022 ; l'aménagement de 5 398,2 ha de périmètres irrigués et de 1 843 ha de bas-fonds. Six cents (600) magasins de stockage sont construits pour faciliter la conservation des produits agricoles et 780 km de pistes rurales sont construites pour faciliter l'accès aux marchés des produits agricoles sur la période de 2015 à 2021. La proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable est passée de 4,06% à 4,62% entre 2018 et 2021.

Sur le plan de la maîtrise de l'eau, 5 000 kits d'irrigation à pompe solaire et 50 forages ont été installés sur les sites des ZAAP et mis à la disposition des producteurs.

En ce qui concerne l'accès aux intrants, le Gouvernement a poursuivi la subvention des engrais par l'opération « portemonnaie électronique » qui a touché 159 832 agriculteurs vulnérables en 2020 soit 65,35% de la cible contre 66 186 en 2017. En moyenne, 45 000 tonnes d'engrais sont mises à la disposition des producteurs chaque année depuis 2018. En 2021, il a été mobilisé 80 312,7 tonnes d'engrais au cours de la campagne agricole 2021-2022 afin d'aider les ménages agricoles à faire face aux effets de la pandémie à la Covid-19. En moyenne, 2 000 tonnes de semences certifiées sont produites chaque année pour faciliter l'accès aux producteurs. Pour la campagne agricole 2021-2022, il a été mis à disposition 2 667 tonnes de semences vivrières certifiées.

Le Gouvernement a créé en 2018, le Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (MIFA) pour l'accompagnement des producteurs dans leur structuration en chaînes de valeurs et en leur facilitant l'accès au crédit agricole. Au cours de sa phase pilote, 120 000 acteurs ont été structurés, accompagnés et financés. En 2021, 28 437 acteurs agricoles ont bénéficié de financements pour une valeur de 4,208 milliards FCFA et 113 contrats de marchés sont signés avec des agrégateurs pour une valeur de 7,502 milliards FCFA.

En matière de gestion de la transhumance, 4 300 balises ont été implantées pour délimiter les couloirs de transhumance et des points d'eau pastoraux ont été créés. Pour ce qui est de la gestion durable des terres, 846 ha de forêts communautaires ont été reboisées. Neuf (09) stations météo ont été équipées en matériels automatiques pour la transmission et la diffusion de bulletins météo au service des campagnes agricoles.

Concernant la sécurité alimentaire, le stock moyen institutionnel national constitué sur ces trois (03) dernières années est de 12 400 tonnes de céréales. Ce stock s'élève à 12 539,294 tonnes au 31 décembre 2021.

La prévalence de la sous-alimentation au Togo est passée de 21,20% en 2018 à 20,4%¹⁵ en 2020. Celle de l'insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de mesure du sentiment d'insécurité alimentaire est passée de 58%¹⁶ en 2018 à 55%¹⁷ en 2020. La prévalence de la malnutrition s'est établie à 5,70%¹⁸ en 2017.

Le nombre de ressources génétiques destinées à l'alimentation sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme est établi à 8 sur la période de 2018 à 2021 pour les ressources animales. Ce nombre est passé de 1 827 en 2018 à 2 130 en 2021 pour les ressources génétiques végétales.

¹⁵ Estimation statistique de la FAO (<https://www.fao.org/faostat/en/#data/FS>)

¹⁶ Prévalence de l'insécurité alimentaire chronique (enquête FIES en 2018)

¹⁷ Revue biennale 2021 sur la mise en œuvre des engagements de Malabo

¹⁸ Rapport MICS 2017

En termes de perspectives, le Gouvernement ambitionne d'atteindre 10% en moyenne de gain de productivité, 10% des agriculteurs et des éleveurs adoptant des outils de mécanisation et 100% des besoins couverts par la production locale d'ici à 2025. Pour ce faire, il est envisagé la poursuite du programme d'aménagement des ZAAP dont l'objectif est « un canton, une ZAAP » ; la construction d'au moins un forage sur chaque site ZAAP pour le développement du maraîchage ; la mise en œuvre d'un programme de résilience des systèmes alimentaires ; l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement de l'entrepreneuriat féminin et d'appui à la promotion, la transformation et la commercialisation de produits agroalimentaires. Par ailleurs, il sera poursuivi la réalisation d'une étude prospective pour la mobilisation des eaux pour l'agriculture irriguée, l'élaboration du schéma directeur de l'agriculture irriguée et la réalisation d'une étude diagnostique des besoins en équipements et services d'irrigation.

6.3. Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Le Gouvernement ambitionne de garantir la santé pour tous à travers la mise en place de la couverture santé universelle et l'exécution d'un plan de réponse aux urgences sanitaires. Dans cette optique, il a été élaboré en 2017, le Plan national de développement sanitaire (PNDS) 2017-2022 en vue de renforcer l'accessibilité des communautés aux services de santé essentiels.

En outre, le Togo a procédé au lancement de plusieurs projets et programmes dont le programme présidentiel de protection sociale en milieu scolaire au Togo (School Assur) en 2017, le projet services de santé essentiels de qualité pour la couverture universelle (SSEQCU) en 2020, le Projet de mécanisme d'assurance maladie du secteur informel et de prise en charge des nécessiteux (PMAMSIN) en 2021, le Programme national d'accompagnement de la femme enceinte et du nouveau-né (PNAFE) dénommé « Wezou » en 2021. Il a été également procédé à la révision de la cartographie des formations sanitaires SONU¹⁹ en 2020, à l'adoption de la loi sur l'assurance maladie en 2021 et à la réalisation en 2022 de l'opération zéro cataracte qui a permis de consulter et de prendre en charge 46 400 personnes sur toute l'étendue du territoire national.

Les actions du Gouvernement ont permis de réduire sensiblement la létalité maternelle de causes obstétricales directes dans les formations sanitaires (FS) de 1,74% en 2019 à 1,30% en 2020²⁰ tout comme en 2021. De même, la Surveillance des décès maternels et néonataux et la riposte (SDMNR) a permis d'enregistrer 310 décès maternels dont 190 notifiés (61,29%) parmi lesquels 130 ont fait objet d'une revue (68,42%) contre 354 décès maternels dont 225 notifiés (63,56%) parmi lesquels 126 ont fait l'objet de revues (56%) en 2020 pour une cible de 64% de revue en 2021. Ces taux de revue étaient de 34,40% en 2019 et 30,15% en 2018²¹.

Le taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié a régressé entre 2020 et 2021 passant de 65,10% en 2020 à 62,4% en 2021 pour une cible de 69,1% du Plan national de développement sanitaire (PNDS). Il faut noter que les accouchements à domicile sont par contre en baisse (6 974) soit 3,66% contre 4,45% en 2020 et 4,5% en 2019.

Les couvertures vaccinales ont connu une amélioration en 2021 comparativement aux résultats de 2020. La couverture du DTD-HepB-Hib 3 est passée de 89% en 2020 à 90% en 2021. Celle du vaccin RR1 est passée de 83% en 2020 à 84% en 2021.

¹⁹ Soins obstétricaux et néonataux d'urgence

²⁰ Rapport de performances du MSHPAUS 2020

²¹ Rapport de performance 2020 du ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins

Par rapport aux maladies transmissibles, la proportion des Personnes vivant avec le VIH (PVVIH) qui reçoit un traitement ARV est passée de 64% en 2018 à 77% en 2021. Le pourcentage de femmes séropositives ayant reçu les ARV pour réduire le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant est de 67,54% (3 565 sur 5 278) en 2021 contre 63,63% en 2020 pour une cible de 98,30%. En 2021, 81 238 PVVIH dont 4 292 enfants et 76 946 adultes sont inscrites aux soins et régulièrement suivies dans les structures de prise en charge. Ainsi, la proportion de PVVIH sous ARV dont on sait qu'elles sont toujours en vie à 12 mois après le début du traitement est passée de 91% en 2017 à 89,50% en 2020 pour une cible de 94% ; il s'agit d'un indicateur d'enquête. Le nombre global de PVVIH mises sous ARV en 2021 est de 81 123.

Le Togo continue d'enregistrer une baisse de nouvelles infections (-52% de 2010 à 2020) et de décès liés au VIH (-54% de 2010 à 2020). La prévalence moyenne du VIH est passée de 2,5% dans la population générale âgée de 15 – 49 ans en 2014 (EDST III 2013-2014) à 1,8%²² en 2021.

Le pourcentage de femmes enceintes ayant reçu trois doses de Sulfadoxine-pyriméthamine pour le traitement préventif intermittent (TPI 3) pendant la grossesse a progressé de 49,44% en 2019 à 51,5% en 2020, et 58% en 2021.

La létalité des enfants de moins de 5 ans hospitalisés pour le paludisme est de 2,5% en 2021 contre 3,2% en 2020. Ce taux était de 3,5% en 2018 et de 4,01% en 2019.

Le pourcentage de nouveaux cas de tuberculose confirmés bactériologiquement traités avec succès est de 84,93% en 2021 (1 669 sur 1 965) contre 86,44% en 2020. Cette valeur était de 82,48% en 2019.

La couverture des maladies tropicales négligées (MTN) est de 85,36% en 2021 contre 83,62% en 2020 et 82,50% en 2019.

Le pourcentage de personnes vivant avec un handicap pris en charge en réadaptation physique a progressé de 64,64% en 2019 à 70,61% en 2020 puis à 79,83% en 2021.

Le pourcentage de structures de santé primaires offrant le paquet essentiel d'interventions pour la prise en charge intégrée des MTN (WHOPEN) est passé de 25,70% en 2019 à 36,01% en 2020 puis à 41,48% en 2021. Cette performance pourrait s'expliquer par le renforcement des capacités des prestataires dans les formations sanitaires sur la prise en charge intégrée des MTN.

Concernant la couverture santé universelle, on peut noter la réhabilitation et l'extension de certaines formations sanitaires (FS) existantes faisant passer le nombre de formations sanitaires de 1 297 en 2019 à 1 320 selon les résultats de la mise à jour de la carte sanitaire réalisée en 2021. La proportion de villages éloignés d'un centre de santé qui disposent d'un agent de santé communautaire (ASC) formé sur les soins intégrés (diarrhée, pneumonie et paludisme) ou Prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant (PCIMNE) communautaire est passée de 71,90% en 2019 à 79,84% en 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre du PUDC, plus de 2,7 millions de Togolais répartis dans près de 2 675 villages vivant à plus de 15 km des infrastructures sanitaires ont eu accès à des services de santé de qualité grâce au déploiement des cliniques mobiles dans toutes les régions du pays. Toutefois, le taux d'accessibilité géographique des populations aux services de santé est passé de 71,4% en 2017 à 76,45% en 2020.

²² Rapport ONUSIDA 2020

En ce qui concerne les besoins non satisfaits en concentrés de globules rouges (CGR), leur proportion est passée de 25,96% en 2019 à 20,53% en 2020 et à 26% en 2021. Cette régression est liée à une légère baisse de la production notamment au Centre national de transfusion sanguine (CNTS) avec le maintien de la suspension des collectes mobiles dans les établissements d'enseignement, combinée à une adaptation de l'activité hospitalières à la pandémie de Covid-19 ayant fait augmenter les besoins des hôpitaux en produits sanguins en 2021 par rapport à 2020.

La densité cumulée du personnel traceur du secteur public (médecins, infirmiers, sages-femmes, techniciens supérieurs de santé) est de 8,41 personnels²³ pour 10 000 habitants en 2021 contre 8,24 en 2020 et 7,01 en 2019.

En perspective, le Gouvernement entend faire en sorte que 95% de la population soit à moins de 5 km/45 mn d'un centre de soins et couvrir les besoins en personnel à 95%, avec pour objectif de porter la couverture santé universelle de la population à 60% d'ici à 2025. Pour ce faire, il compte, entre autres, construire 200 unités de soins périphériques ; recenser la population éligible à la couverture maladie universelle ; établir un plan de gestion de la chaîne d'approvisionnement en médicaments et produits essentiels pour assurer la disponibilité d'un panier de médicaments essentiels au dernier kilomètre ; moderniser l'équipement des hôpitaux et unités de soins périphériques déjà en place et recruter le personnel de santé nécessaire.



Equipements de prise en charges des cas graves de Covid19 dans le cadre du renforcement du CHR Lomé-Commune

6.4. Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

L'ambition du Gouvernement pour le secteur de l'éducation est d'offrir une éducation accessible à plus d'apprenants et en phase avec le marché du travail. A cet effet, il compte augmenter les capacités d'accueil scolaire, améliorer la qualité de l'enseignement et faire la revue de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires.

²³ L'amélioration est aussi due à la prise en compte dans le calcul de tous les techniciens supérieurs de soins

Sur la période 2018-2021, le Gouvernement a consacré près de 20% du budget (hors dette) au secteur de l'éducation, dont 8% pour le préscolaire et le primaire. De même, 300 élèves inspecteurs et conseillers pédagogiques ont été recrutés en 2021. Il a été construit et réhabilité entre 2017 et 2020, 5 300 salles de classes dont 300 équipées de Technologies d'information et de la communication (TIC) accessibles aux personnes en situation de handicap. En plus, plusieurs établissements scolaires ont été dotés de laboratoires modernes, de bibliothèques et de systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans le cadre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). Le Plan sectoriel de l'éducation (PSE) élaboré en 2010 a été actualisé en 2019 pour la période 2020-2030 afin de prendre en compte toutes les recommandations de la mise en œuvre du Plan national de développement ainsi que les ODD.

Par ailleurs, le Togo poursuit sa politique de gratuité des frais de scolarité adoptée depuis 2008 au niveau de l'enseignement primaire public. En effet, pour faire face à la cherté de la vie engendrée par la pandémie à la Covid-19, la gratuité des frais de scolarité ainsi que les frais d'examen a été généralisée au secondaire depuis 2021. Cela a permis de prendre en charge les frais d'inscription à hauteur d'environ 2 milliards de FCFA au profit de 484 755 candidats aux différents examens scolaires et professionnels.

L'Etat a également pris en charge la couverture sanitaire de 2 546 131 élèves jusqu'en 2020 dans le cadre de la protection sociale en milieu scolaire « School Assur ». Ainsi en 2021, malgré la pandémie à Covid-19 qui a ralenti les efforts de développement, on a enregistré un taux brut de scolarisation au primaire de 120% (118% pour les filles et 122% pour les garçons) contre 122,8% (123,3% pour les garçons et 121,5% pour les filles) en 2020. Le taux d'achèvement du primaire en 2021 est de 91,3% pour les garçons et 85,9% pour les filles. Ce taux était de 87% (88,9% pour les garçons et 85,1% pour les filles) en 2020.

En outre, le Gouvernement a mis en place un système d'enseignants itinérants spécialisés pour un meilleur encadrement des élèves en situation de handicap dans le système d'éducation inclusive, avec l'appui des ONG, dans presque toutes les régions du pays. Les réformes curriculaires introduites au primaire, se poursuivent et s'étendent au secondaire.

Les efforts consentis ont permis d'avoir en 2019 des résultats encourageants en ce qui concerne l'acquisition des compétences fondamentales. Selon l'évaluation du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN²⁴ (PASEC) 24,4% et 47% des enfants en début de scolarité primaire maîtrisent les normes d'aptitudes minimales respectivement en langue et en mathématiques contre 20,9% et 42% en 2014. En fin de cycle primaire, ces taux sont de 38,7% et 37,6% en 2019 contre 38,4% et 41% en 2014 respectivement en langue et en mathématiques.

Par ailleurs, l'amélioration du taux de rétention et de nutrition des enfants étant une de ses priorités, le Gouvernement a poursuivi son programme de cantines scolaires au profit de 97 000²⁵ apprenants principalement dans les cantons les plus pauvres à travers tout le pays. De 2018 à 2020, 5 270 196 192 FCFA ont été dépensés pour le fonctionnement des cantines scolaires.

²⁴ Conférence des Ministres de l'Education des Etats et Gouvernements de la francophonie

²⁵ Rapport ANADEB 2020



Visite de S.E.M Faure Essozimna GNASSINGBE et de la P.M. Victoire TOMEGA-H-DOGBE d'une cantine scolaire à Yaka



Visite de Mme le PM Victoire TOMEGA-H-DOGBE d'une cantine scolaire de la région de la Kara

Concernant l'accès des garçons et des filles à une éducation préscolaire, on note une amélioration du taux de préscolarisation qui passe de 41,4% en 2018 à 43% en 2021 pour les filles et de 35,3% à 41% pour les garçons sur la même période. Cette performance est rendue possible grâce aux réformes initiées par le Gouvernement à savoir la création systématique des jardins d'enfants scolaires dans chaque école primaire dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la petite enfance. Les efforts ont également permis de maintenir à un niveau acceptable l'accès au cours préparatoire première année malgré la pandémie de la Covid-19 avec un taux d'admission de 125% pour les garçons et 117% pour les filles en 2021 contre respectivement 140,2% et 142,6% en 2018.

Dans le cadre de la résilience du système éducatif face à la pandémie de la Covid-19, le Gouvernement a entrepris plusieurs initiatives dont la mise en œuvre du Projet d'appui à la riposte du système éducatif contre la pandémie à Covid-19 (PARSEP Covid-19). A travers ce projet, plusieurs actions ont été menées et d'autres se poursuivent pour lutter efficacement contre cette pandémie en milieu scolaire. Ainsi, des campagnes de sensibilisation ont été organisées à l'endroit de tous les élèves du primaire et du secondaire pour la reprise de l'école dans le respect des mesures barrières. Il y a eu également la distribution de 2 000 000 de protocoles sanitaires aux élèves et enseignants et l'installation de 19 181 dispositifs de lavage de mains dans les établissements scolaires, la diffusion des cours sur les chaînes de télévision et sur les radios communautaires.

Le Gouvernement a également mené des actions d'accompagnement par l'allocation des subventions aux établissements scolaires pour booster leur fonctionnement. Les subventions ont concerné 6 996 écoles et jardins d'enfants publics pour un montant de près de 1 milliard de FCFA en 2020 et 6 093 établissements publics (dont 832 du secondaire) à hauteur de 660 606 300 FCFA en 2021. Des transferts de fournitures scolaires et de frais de scolarité aux élèves orphelins et ceux issus des familles déshéritées par l'Agence de solidarité nationale à travers les 39 préfectures et 5 arrondissements de Lomé au profit de 6 000 élèves dont 3 000 filles, ont été également réalisés.



Locaux des IFAD – Bâtiment, Aquaculture et Elevage respectivement à Adidogomé, Elavagnon, et à Barkoissi

En matière d'adéquation formation-emploi dans les domaines techniques et professionnels, plusieurs actions ont été menées : (i) l'opérationnalisation des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) « Aquaculture » en 2020 ; « Elevage », « Bâtiment », « Energie Renouvelable » en 2021 et « Logistique » en 2022 ; (ii) l'ouverture de 5 nouveaux Centres de formation technique et professionnelle (CFTP) dans 5 localités du Togo (Badou, Blitta, Borgou, Sanda Kagbanda et Cinkassé) ; (iii) l'ouverture d'un Lycée d'enseignement technique et professionnel (LETP) à Agou ; (iv) la construction et la réhabilitation des locaux pédagogiques dans 7 structures d'Enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) publiques et privées sélectionnées (salle de cours, ateliers, salles spécialisées) ; (v) l'élaboration des curricula de formation en Brevet de technicien (BT)/restauration par l'élaboration des bons d'économat pour la réalisation des mets locaux ; (vi) l'intégration des technologies de l'information et de la communication et le développement des environnements numériques de travail dans les programmes d'enseignement technique à travers la formation des enseignants et (vii) la mise en œuvre de la formation professionnelle de type dual coopératif.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Gouvernement poursuit ses efforts en vue d'un enseignement équitable et de qualité. A ce titre, il a été initié plusieurs programmes notamment le Programme d'excellence pour les femmes en Afrique (PEFA), le Programme présidentiel d'excellence (PPE), le projet Galilée (un étudiant un ordinateur). Au-delà de ces programmes, le Gouvernement a mis en place des centres d'excellence dans différents domaines notamment dans les sciences aviaires, les villes durables en Afrique, la maîtrise de l'électricité et la protection durable des cultures. Ces centres ont facilité 37 publications scientifiques, formé 739 professionnels à courte durée, 220 étudiants en master et accompagné 95 doctorants dans les filières avicole, le dimensionnement et la maintenance des systèmes photovoltaïques, l'autoconsommation de l'énergie solaire photovoltaïque et l'éclairage par l'énergie solaire photovoltaïque.

En perspective, le Togo ambitionne d'augmenter les capacités d'accueil scolaire, technique et professionnelle à travers la construction de 30 000 salles de classe sur la période 2020-2025 ; d'identifier et mettre en œuvre des solutions digitales relatives à l'enseignement préscolaire et primaire et d'élaborer et réviser les curricula de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans 20 métiers ; faire en sorte que plus de 90% des enseignants bénéficient des formations initiales et plus de 80% des étudiants bénéficient de formation professionnelle et s'insèrent dans le marché du travail avec un emploi stable et de longue durée.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs de l'ODD 4

Indicateurs	Unité	Référence		2020	2021
		Année	Valeur	Réalisée	Réalisée
Taux net de scolarisation au primaire	%	2018	93,8	94,3	94,3
Taux de rétention dans le primaire	%	2018	43,6	48,3	47,9
Taux de rétention dans le premier cycle du secondaire général	%	2018	63,5	70,6	71,2
Taux de rétention dans le second cycle du secondaire	%	2018	72,3	70	71,3
Taux de transition à l'enseignement secondaire professionnel	%	2016	10	10,5	9,22
Taux de participation aux programmes d'enseignement technique (16 – 18ans)	%	2016	7,01	6,67	6,56
Taux de participation au programme de la formation professionnelle formelle (15-24 ans)	%	2016	0,79	0,91	0,5

Source : MEPSTA, MERS, 2021

6.5. Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Victoire Sidémého TOMÉGAH-DOGBÉ
Premier Ministre / Chef du Gouvernement

Première femme Premier Ministre au Togo



Yawa Djigbodi TSÉGAN
Présidente de l'Assemblée Nationale

Première femme Présidente de l'Assemblée Nationale au Togo

Dans sa politique de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et filles à moyen et long termes, le Gouvernement s'engage à mettre fin à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et filles, à lutter contre les inégalités et l'exclusion sociale, à autonomiser les femmes et les filles et à rendre effective leur participation à la prise de décision à tous les niveaux.

En matière de promotion du leadership politique, 120 femmes ont été formées et 40 clubs des paires éducatrices installés dans le cadre de la mise en œuvre du projet de formation et installation des clubs des paires éducatrices en leadership politique des femmes, paix et développement de 2019 à 2021. En 2018, 219 femmes candidates aux élections municipales ont été formées dans le cadre de la mise en œuvre du projet « les femmes à la conquête des municipalités ». Depuis 2021, 202 femmes élues locales et 29 secrétaires générales des communes ont bénéficié des formations sur le genre et le climat, les techniques de communication politique et le leadership et les technologies de l'information et de la communication.

Sur le plan politique et socio-économique, on note une participation active des femmes à l'action gouvernementale. En effet, on note dans l'actuel Gouvernement, 34,30% de femmes dont la Cheffe de Gouvernement et d'autres en charge de portefeuilles stratégiques tels que l'armée, les travaux publics, l'économie numérique et l'énergie. De même, depuis 2018, le parlement togolais est présidé par une femme et 18,68% des sièges à l'Assemblée nationale sont également occupés par des femmes. De même, dans l'administration publique, elles représentent 35,29% occupant les postes de responsabilité en 2020. En ce qui concerne les collectivités territoriales, 12,60% des conseillers municipaux sont des femmes depuis 2019. La faïtière des communes du Togo créée depuis 2020 est présidée par une femme. Par ailleurs, le poste de médiateur de la République est assuré par une femme.



Plusieurs femmes aux postes stratégiques au sein du Gouvernement

Ces efforts ont valu au Président de la République la distinction HeforShe d'ONU Femmes pour son engagement et sa politique d'équité et d'égalité genre en octobre 2021.

En matière de promotion de l'excellence chez la jeune fille, on note que de 2019 à 2021, 147 meilleures filles au BEPC ont été primées, 150 meilleures filles du BAC 2 ont été primées et 30 filles formées en leadership. s'agissant des bourses CCDG (Centre de la CEDEAO pour le développement du genre), 42 filles en ont été bénéficiaires.

De 2019 à 2021, 82 femmes ont bénéficié de la réinsertion socio-économique pour leur permettre de reprendre une activité économique et chaque année ces femmes ont bénéficié d'un suivi-conseil-accompagnement en vue d'une utilisation optimale des dons qu'elles ont reçus.

Le rapport « WOMEN BUSINESS AND THE LAW » de la Banque Mondiale, publié en février 2021, a classé le Togo au premier rang en matière de promotion du leadership féminin dans les instances de décisions, dans les entreprises et dans l'entrepreneuriat en Afrique de l'ouest et au 7^{ème} rang au plan continental.

Selon les données issues d'un sondage de International Labor Organisation (ILO) sur la part des femmes dans les fonctions dirigeantes, publiées sur le site français STATISTA en septembre 2021, le Togo affiche une meilleure statistique.

En matière de Violences basées sur le genre (VBG), le Gouvernement togolais a (i) créé 26 centres d'écoute et de conseils de victimes de VBG, (ii) pris en charge sur le plan psychologique et accompagné juridiquement 6 711 cas de victimes de VBG de 2019 à 2021, (iii) ouvert en 2021, un guichet unique de prise en charge des victimes de VBG dénommé « One Stop Center ». Ce guichet permet de renforcer les actions de prévention et de prise en charge holistique des cas de VBG. Il a été mis en place, une ligne verte (8 284) de dénonciation de violences faites aux femmes.

Sur le plan de l'autonomisation économique des femmes, 508 membres des associations des femmes commerçantes des marchés du Togo ont été formées sur le leadership, la gestion administrative des corporations, la gestion des microentreprises et la migration du secteur informel au secteur formel, de 2019 à 2021. En outre, 162 membres des groupements/coopératives féminins et mixtes sont formés sur le leadership et les techniques de plaidoyer pour l'accès de la femme à la terre en 2021.

Sur le plan du bien-être de l'enfant, il a été élaboré, révisé et validé plusieurs textes législatifs, notamment le code de l'enfant et des documents stratégiques tels que la politique du bien-être des enfants, la stratégie nationale de justice pour enfant, la feuille de route pour l'enregistrement des naissances et le plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants 2020-2024. Dans ce sens, un nouvel arrêté n°1556/MFPTRAPS du 22 mai 2020, déterminant les travaux dangereux interdits aux enfants, prend en compte de nouvelles formes de travail notamment le lavage de moto, le ramassage de ferrailles et plastiques, récupération de métaux par brûlure d'objets.

Il a été également produit et vulgarisé les instruments d'analyse des décisions de justice impliquant les enfants pour outiller les professionnels, actualisé le Plan National de Lutte contre le travail des enfants et la déclaration de Notsè, et mis en place un accord multilatéral de coopération (Togo-Burkina Faso-Benin) sur la mobilité et la traite des enfants.

En application des dispositions du nouveau code pénal, plusieurs condamnations, pour cause de violences sexuelles sur les femmes et les filles, ont été prononcées. Ainsi entre 2016 et juin 2019, 228 personnes ont été condamnées. En juin 2021, 18 cas de pédophilie, 16 cas de viol et 01 cas d'inceste ont été jugés.

En outre, il a été mis en place des plans de communication sur les pratiques culturelles néfastes aux droits des enfants y compris la lutte contre le mariage précoce et les mutilations génitales féminines dans 86 localités ciblant 650 leaders communautaires et religieux. De même, 760 adolescents (dont 420 filles) répartis sur toute l'étendue du territoire ont été formés en Compétences de vie courante (CVC). A l'issue de leur formation, les adolescents et jeunes ont mis en œuvre des plans d'action qui ont sensibilisé 24 288 pairs adolescents dont 12 550 filles. De plus, 7 901 adolescents (dont 3 782 filles), 1 750 parents (dont 875 femmes) de 146 communautés ont bénéficié d'un renforcement de capacités en genre et lutte contre la violence. Les leaders traditionnels et religieux de 60 communautés de la région des Savanes ont été engagés dans la lutte contre le mariage précoce. Le système « Allô 1011 » a été amélioré en y intégrant de nouvelles fonctionnalités comme le soutien psychosocial en ligne en cas de signalement des cas de violence. De 2019 en avril 2022, 2943 cas de violences sur les enfants ont été dénoncés à travers la ligne Allô 1011, ce qui a permis d'accueillir 2662 enfants en situation difficile pour une prise en charge.

En perspective, le Gouvernement entend renforcer le dispositif national de lutte contre les violences basées sur le genre ; poursuivre les activités de renforcement de capacités des femmes dans le domaine du leadership politique et économique.

Par ailleurs, il est prévu de renforcer l'attribution des prix à toutes les filles excellentes aux examens de fin des deux cycles du secondaire avec un traitement spécial pour les filles des filières scientifiques, techniques, industrielles et technologiques et d'intensifier les activités de prévention de la fistule obstétricale et de réinsertion psychosociale et économique des femmes réparées et faire le suivi de toutes les femmes réinsérées.

Tableau 2 : Evolution des indicateurs de l'ODD 5

Indicateurs	Unité	Référence		2020	2021
		Année	Valeur	Réalisée	Réalisée
Indice d'inégalité de genre	%	2014	0,588	0,454	0,432
Proportion des femmes ayant accès au crédit	%	2015	44,4	66,4	ND
Proportion des femmes au Gouvernement	%	2016	20,83	34,30	34,30
Proportion des femmes à l'Assemblée nationale	%	2016	17,58	18,68	18,68

Source : Ministère chargé de la promotion de la femme, 2021

6.6. Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'une des priorités du Gouvernement est l'augmentation de la part des ménages ayant accès à l'eau potable et à l'assainissement en collaboration avec le secteur privé.

Pour ce faire, le Gouvernement met en œuvre dans le cadre de la Feuille de route

gouvernementale Togo 2025, le projet prioritaire 6 intitulé « Augmentation de l'accès en eau potable » afin d'assurer l'approvisionnement en eau potable à 75% des ménages en zone urbaine, 85% en zone semi-urbaine et 95% en zone rurale à l'horizon 2025.

Ainsi, plusieurs projets opérationnels ont été mis en œuvre dans le secteur par le Gouvernement et ses partenaires. Il s'agit entre autres du : (i) projet eau et assainissement au Togo phase 1 (Atakpamé, Dapaong) ; (ii) projet eau et assainissement au Togo phase 2 (Tsévié, Sokodé, Kara) ; (iii) projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural dans les régions des Savanes et de la Kara et (iv) projet d'alimentation en eau potable de 18 centres semi-urbains du Togo. La mise en œuvre de ces projets a permis d'obtenir entre 2018 et 2021, des résultats encourageants.

En matière de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), il a été réalisé 14 piézomètres et réhabilité 20 échelles limnométriques. De même, en matière de développement des infrastructures d'eau potable, il a été réalisé 76 mini-adductions d'eau potable (mini-AEP). Par ailleurs, 2 491 forages équipés de Pompes à motricité humaine (PMH) et trois (03) châteaux d'eau ont été réhabilités. Pour répondre aux besoins des populations les plus défavorisées, 906 nouveaux forages équipés de PMH et 10 châteaux d'eau d'une capacité totale de 3 500 m³ ont été construits pour répondre aux besoins des populations surtout les plus défavorisées. Sur la même période, neuf (09) forages à gros débits ont été réalisés pour renforcer la capacité de production à 15 900 m³/jour ainsi que la construction de 15 bornes fontaines et la réalisation de 65 226 nouveaux branchements privés.

En termes de développement des ouvrages collectifs de l'eau pluviale, on note le dragage de 138 404 m³ de volume de lac et la construction de 8 524 mètres linéaires de caniveaux.

Ces réalisations ont permis au pays de faire passer la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité au Togo de 15% (valeur de 2015-JMP) à 20% (valeur de 2020-JMP²⁶). Le taux d'utilisation d'eau potable est passé de 62%²⁷ en 2015 à 68,8%²⁸ en 2018. La proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon s'établit à 20,3% en 2017²⁹. Cela a permis également de faire passer le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau de 32% en 2018 à 34% en 2021. Sur la même période, la proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est mis en place un dispositif de coopération opérationnel est passé de 43% à 60,17%.

En termes de perspectives, il est prévu de renforcer le secteur en ressources humaines nécessaires pour la gouvernance et la formation-recherche-développement. Aussi, est-il prévu de renforcer le mécanisme de suivi et évaluation dans le secteur, d'améliorer les connaissances sur les ressources en eau, de renforcer le cadre institutionnel et juridique et de promouvoir l'utilisation de Technologies de l'information et de la communication (TIC). Par ailleurs, il est envisagé de vulgariser la stratégie nationale de Promotion de l'hygiène et de l'assainissement (PHA) et l'ingénierie sociale pour un changement de comportement des pratiques liées à l'hygiène et à l'assainissement.

²⁶ Joint monitoring program

²⁷ QUIBB, 2015

²⁸ EHCVM, 2018

²⁹ MICS6



Une borne fontaine réalisée dans la région centrale par le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)

6.7. Objectif 7 : Garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

La priorité du Gouvernement dans le secteur de l'énergie est l'extension du réseau et le déploiement de systèmes décentralisés pour atteindre 75% d'électrification à l'horizon 2025.

L'accès à l'énergie à un coût réduit reste une priorité de l'heure et devrait soutenir le développement socio-économique en vue d'améliorer les indicateurs sociaux à travers un plus grand accès des populations à l'électricité et l'utilisation d'énergies propres comme le traduit le cinquième projet prioritaire (P5) « poursuite de la politique d'électrification pour tous » de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025.

Ainsi, le Togo a adopté la stratégie nationale d'électrification qui vise à assurer l'accès à l'électricité à tous les Togolais d'ici à 2030. Cette stratégie met l'accent sur le développement des énergies renouvelables dans l'électrification du pays surtout en milieu rural.

A cet effet, la loi relative à la promotion de la production d'électricité à base des sources d'énergies renouvelables au Togo a été promulguée en 2018 et l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER) a été créée et opérationnalisée.

De même, la mise en œuvre des projets d'extension de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) et du Projet de réforme et d'investissement dans le secteur de l'énergie au Togo (PRISET) a permis au Gouvernement, depuis 2017, d'entreprendre : (i) la réhabilitation du réseau électrique dans la ville de Lomé ; (ii) l'élaboration d'un nouveau plan directeur du secteur de l'électricité et (iii) la réalisation d'une étude tarifaire pour réduire les coûts d'accès à l'électricité.

En outre, plusieurs partenariats stratégiques ont été noués pour la fourniture de services fiables, modernes et à moindre coût en milieu rural. Par ailleurs, le fonds d'accès à l'électricité pour tous dénommé « Fonds Tinga » a été mis en place et vient en complément d'autres initiatives telles que le projet Cizo, la centrale photovoltaïque de Blitta (50 MW) la plus grande de la sous-région ouest-africaine, la centrale thermique Kekeli de Lomé (65 MW), les mini-centrales solaires à Assoukoko (Blitta) ainsi que 04 microcentrales solaires photovoltaïques

d'une puissance totale cumulée de 600 KW. D'autres actions stratégiques ont permis au réseau électrique d'atteindre près de 300 localités en 2019 et de raccorder au réseau électrique existant, 800 000 ménages via l'extension du réseau dans près de 1000 localités. Il a été également installé 10 000 lampadaires solaires dans les cinq régions du Togo.



Centrale thermique Kekeli



Centrale photovoltaïque de Blitta

La mise en œuvre de ces actions et réformes ont fait progresser la proportion de la population ayant accès à l'électricité de 45,6% en 2018 à 58,1% en 2021. Par ailleurs, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres est passée de 8,04% en 2018 à 10% en 2021. Enfin, l'investissement direct étranger destiné à l'infrastructure et à la technologie nécessaire au développement énergétique a connu une hausse remarquable, passant de 1 773 971 000 FCFA en 2018 à 39 647 076 000 FCFA en 2021.

En perspective, le Togo compte poursuivre sa politique d'électrification pour tous et renforcer la capacité de production, de transport et de distribution d'électricité afin d'atteindre 100% d'électricité pour tous à l'horizon 2030 à travers : le Projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains (PERECUT) ; la construction de la ligne de transport haute tension 161 KV sur Kara-Mango-Dapaong et postes associés ; le projet de fourniture, installation et maintenance d'un portefeuille de 50 000 lampadaires solaires et le projet d'électrification de 350 localités par kits solaires photovoltaïques.

6.8. Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Le Gouvernement, en plus du choix de faire de l'agriculture un véritable moteur de croissance et de création d'emplois, ambitionne de faire du pays un hub logistique et de services pour renforcer l'attractivité du pays auprès des investisseurs.

L'Investissement direct étranger (IDE) est passé de 346 millions USD (191 milliards de FCFA) en 2019 à 639 millions USD (352, 5 milliards de FCFA) en 2020 soit une augmentation de 85%³⁰.

Au titre des réformes, le Gouvernement a adopté la loi sur le Partenariat public-privé (PPP) et la charte des Très petites et moyennes entreprises (TPME) en 2021, le code des investissements de 2019 et a relancé le cadre de concertation Etat-secteur privé de 2018.

En ce qui concerne les réalisations, depuis 2020, l'investissement a progressé avec la création et l'opérationnalisation de la Plateforme industrielle d'Adetikopé (PIA) qui soutient le

³⁰ WORLD INVESTMENT REPORT 2021, CNUCED

développement des pôles de transformation agricole et d'industries manufacturières. Cette plateforme a généré environ 1 500 emplois en fin mars 2022.

En rappel, 10 548 entreprises sont passées du secteur informel au secteur formel entre 2014 et 2018. A titre illustratif, la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles était de 87,1% en 2014. Cet indicateur était plus élevé chez les femmes (94,53%) que chez les hommes (88,09%). En 2018, on a noté une baisse de près de 7% de l'emploi informel par rapport à 2014 grâce aux actions menées par la DOSI et à la simplification des procédures de création d'entreprises par le Centre de formalités des entreprises (CFE).

En outre, les réformes entreprises par le Togo, notamment en matière d'amélioration du climat des affaires, lui ont permis d'être classé 1^{er} pays réformateur en Afrique et 3^{ème} au niveau mondial en 2020, selon le classement Doing business.

Le taux de chômage³¹ s'établit à 2,6% en 2018 contre 3,4% en 2015. En 2018, ce taux s'établit à 3,5% dans les milieux urbains exclus le Grand Lomé et 1,3% en milieu rural. Selon le sexe, les hommes sont plus exposés au phénomène du chômage que les femmes. En effet, le taux de chômage s'établit à 4,0% pour les hommes actifs et à 2,7% pour les femmes actives.

En termes de perspectives, le taux de croissance devrait dépasser 7% d'ici à 2025 grâce aux activités à forte valeur ajoutée, des projets phares à fort potentiel de création d'emplois et une implication prépondérante du secteur privé.

Globalement, l'ensemble des réformes et projets définis dans la FDR resteront au cœur des priorités du Gouvernement togolais. Il s'agit, entre autres, de la revue de la politique d'orientation et promotion de la formation professionnelle vers les métiers prioritaires, la poursuite de la mise en place des centres d'excellence, l'opérationnalisation de l'Agence pour la promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF), la mise en place des parcs industriels dans trois régions économiques du pays, le renforcement des mécanismes d'appui aux Très petites et moyennes entreprises (TPME), l'amélioration de la compétitivité du secteur logistique via la réforme du port et la digitalisation des procédures.

6.9. Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

La mise en place d'un hub logistique et de services de premier ordre dans la sous-région ainsi que la création de véritables industries extractives et transformatrices sont les priorités du Gouvernement en lien avec l'ODD 9.

Entre 2019 et 2020, le réseau routier s'est légèrement amélioré passant de 14 500,54 km à 14 648,75 km. Sur la même période, la proportion des routes nationales revêtues en mauvais état a baissé, passant de 43% en 2018 à 30% en 2020. Il en est de même pour les routes nationales non revêtues et les voiries urbaines dont les proportions passent respectivement de 75% et 50% en 2018 à 11% et 36% en 2020.

Le Gouvernement compte poursuivre les travaux d'infrastructures routières en vue d'atteindre 80% de routes en bon ou moyen état, construire 4 000 Km de pistes supplémentaires. Il envisage également de construire l'autoroute de l'unité.

Le trafic aéroportuaire a également connu une hausse passant de 809 044 passagers en 2018 à 881 438 en 2021. L'objectif affiché est d'atteindre 2 millions de passagers en 2022.

³¹ INSEED/EHCVM, 2020

Le volume de fret a atteint 20 040 tonnes en 2021 contre 13 468 tonnes en 2018.

Au niveau des activités portuaires, il est enregistré le traitement de 29 470 695 tonnes de marchandises en 2021 contre 25 974 211 en 2020, soit une croissance de 13,45%. Le trafic import de 2020 comparé à celui de 2021 a augmenté de 3,93% avec 7 662 207 tonnes en 2020 et 7 963 244 tonnes en 2021. Le trafic export a progressé de 1 336 308 tonnes en 2020 à 1 445 970 tonnes en 2021, soit 8,21%. Le transbordement a connu une augmentation de 18,18% passant de 16 975 696 tonnes en 2020 à 20 061 481 tonnes en 2021. Le trafic conteneurs a progressé de 13,74%, passant de 1 725 270 conteneurs en 2020 à 1 962 304 conteneurs en 2021.

Le port autonome de Lomé est le seul port en eau profonde dans la région ouest-africaine avec près de 17 mètres. Il peut accueillir des gros navires portes conteneurs de 14 500 EVP. Ce port a connu des innovations notables, ces dernières années, avec la mise en place d'un portail client (<https://epaltogo.com>) pour les échanges d'informations et de documents et le paiement en ligne des factures via les opérateurs Mobile Money et les banques de la place. L'un des enjeux est de compresser chaque jour davantage les délais de passage des marchandises dans le port pour faire de la plateforme portuaire de Lomé, un hub logistique dans la sous-région.

Dans le secteur manufacturier, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB par habitant est passée de 18%³² en 2018 à 24% en 2021. La part des emplois créés dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est passée de 3 012 en 2018 à 6 003 en 2021. La proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie est restée constante avec une valeur de 80% de 2018 à 2021.

La Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) a été mise en place en partenariat public privé (PPP) dans le but de promouvoir la transformation des matières premières locales, de renforcer le positionnement économique du Togo dans la sous-région et de contribuer à réduire le chômage par la création de 35 000 emplois directs et indirects. Cette plateforme a été inaugurée par le chef de l'Etat le 06 juin 2021. A ce jour, elle enregistre 15 entreprises industrielles installées et en cours d'installation dans les domaines de la transformation agroalimentaire, du textile, du bois, de la production pharmaceutique, de la production d'engins électriques, du recyclage, etc. Le Centre d'excellence de formation technique et professionnelle de la plateforme industrielle d'Adétikopé (CEFTP-PIA) est en cours de construction sur le site et permettra de former de nombreux jeunes dans les métiers liés au textile entre autres.

Dans le domaine du numérique, le cadre juridique a été renforcé avec l'entrée en vigueur des lois suivantes : (i) loi n°2017-007 relative aux transactions électroniques ; (ii) loi n°2018-026 sur la cyber sécurité et la lutte contre la cybercriminalité ; (iii) loi n°2019-014 relative à la protection des données à caractère personnel et (iv) loi n°2020-009 relative à l'identification biométrique des personnes physiques au Togo.

On note aussi l'adoption des décrets ci-après ; (i) le décret n°2020-16/PR portant sur le déploiement national de réseaux de communications électroniques en fibre optique avec comme objectif de favoriser le déploiement et assurer l'exploitation efficiente de réseaux de communications électroniques sur l'ensemble du territoire national et d'atteindre au moins 95% de la population bénéficiant de la couverture en réseau internet et (ii) le décret n°2021-031/PR portant numérisation des paiements de l'Administration publique, visant à promouvoir

³² INSEED, 2021

l'utilisation de moyens électroniques de paiement, la bancarisation, l'inclusion financière et la lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

On note également l'opérationnalisation de l'Agence nationale de cybersécurité (ANCy), la création de la société Cyber defence Africa (CDA), et l'opérationnalisation de l'Agence Togo digital (ATD), la création de la Société des infrastructures numériques (SIN), la création de l'Agence nationale d'identification (ANID) et la mise en service en juin 2021, du 1^{er} centre de données et de colocation (carrier hôtel) permettant de sauvegarder, de sécuriser les données nationales et d'offrir aux opérateurs privés des services d'hébergement des données sur les serveurs en colocation.



Lomé Data center

La proportion de la population ayant accès en 2021 à un réseau mobile, par type de technologie est de 98% pour 2G ; 97% pour 3G ; 59% pour 4G contre respectivement 97%, 70% et 35% en 2018. Concernant la valeur ajoutée des opérateurs mobiles, fixe et fournisseur d'accès internet, elle se chiffre à 118 milliards en 2020 contre 82 milliards en 2018. La proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe est de 29% pour les femmes et de 71% pour les hommes. La proportion d'abonnés à une connexion internet à haut débit fixe est passée de 0,35% en 2018 à 0,87% en 2021. La proportion de la population utilisant internet est de 74,91% en 2021 contre 41,35% en 2018. Depuis mars 2022, le Togo est devenu le premier point d'atterrissage du câble sous-marin Equiano de Google en Afrique. Il a également accueilli le premier sommet sur la cyber sécurité du 23 au 24 mars 2022.

Pour son développement, le Togo veut promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut en implantant 20 entreprises au sein de la PIA. Dans ce sens, de nouveaux sites industriels ont été acquis à l'intérieur du pays notamment à Sarakawa (Kozah) et à Awagomé (Ogou) afin de déconcentrer Lomé qui regorge plus de 80% des unités industrielles.

Dans le domaine de la compétitivité du secteur logistique, il est envisagé le traitement de 3 millions de conteneurs par an par le port, l'installation d'une unité de production d'engrais phosphatés avec 1 million de tonnes d'engrais produits et 3,4 millions de tonnes de roches phosphatées extraites.

Dans le domaine de la digitalisation, le Gouvernement ambitionne de dématérialiser les services publics avec 75% des démarches administratives digitalisées à l'horizon 2025. Par ailleurs, le projet d'identification nationale biométrique (e-ID Togo) est en cours de mise en œuvre. Il s'agit dans le cadre de ce projet d'attribuer un numéro d'identification unique (NIU), sur la base des données démographiques et biométriques, à toute personne physique de nationalité togolaise ou résidant au Togo. En outre, le Gouvernement envisage d'ici à 2025,

la création d'un écosystème d'innovation et de talents digitaux propice au développement d'une économie numérique.

6.10. Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

La réduction des inégalités inter et intra régionales est au centre des préoccupations du Gouvernement. A cet effet, il s'est fixé comme objectif à l'horizon 2025, de corriger les déséquilibres du développement territorial et de promouvoir un égal accès des citoyens aux services publics standardisés à travers la mise en place des outils d'aménagement du territoire.

Pour concrétiser cet objectif, diverses actions ont été réalisées. Il s'agit de (i) l'élaboration du Schéma d'aménagement transfrontalier intégré local (SATI) Togo-Burkina Faso assorti de 21 cartes de la zone; (ii) l'élaboration de 60 cartes pour la phase pilote du projet d'élaboration des cartes des infrastructures économiques et sociales des cantons du Togo ; (iii) la mise en place de 05 Commissions régionales de développement et de l'aménagement du territoire (CORDAT) et de 39 Commissions locales de développement et de l'aménagement du territoire (COLDAT) ainsi que (iv) la dotation de 42% de communes en Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) en 2021.

Par ailleurs, il est mis en oeuvre le Programme d'urgence de résilience dans la région des savanes, région la plus défavorisée du pays en termes d'infrastructures socio-économiques de base, dans le but de réduire les inégalités entre les régions et à l'intérieur des régions.

Dans le but de cartographier et de qualifier de manière minutieuse un grand nombre de services sociaux de base, il a été lancé en août 2021, le Projet de recensement des infrastructures sociales et économiques du Togo (PRISE). Il s'agit de recenser 120 à 150 types d'infrastructures (écoles, réseaux d'éclairage, pistes rurales, réseaux de santé, de mobile money, de fourniture d'eau potable, etc.) en vue d'asseoir une nouvelle politique annihilant les clivages territoriaux en matière d'accès aux infrastructures socio-collectives et réduire sensiblement les déséquilibres régionaux.

Pour éviter l'augmentation des inégalités entre les ménages notamment les plus démunis, et maintenir la cohésion sociale en temps de Covid-19, le Gouvernement a mis en place un mécanisme de transfert de cash dénommé « Programme Novissi »³³ afin d'amortir les chocs aux ménages les plus vulnérables. Grâce à ce dispositif, 819 972 personnes dont 516 573 femmes et 303 399 hommes ont pu bénéficier de ce soutien financier évalué à 13 308 224 040 FCFA à raison de 12 250 FCFA par mois pour les femmes et 10 500 FCFA pour les hommes.

Dans la perspective de la réalisation de cet ODD, le Gouvernement compte poursuivre l'élaboration du Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT), l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement urbain pour le reste des communes et la mise en place d'un registre social unique.

³³ novissi.gouv.tg, 23 août 2021

6.11. Objectif 11 : Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables

Le Gouvernement dans le but d'améliorer le cadre de vie des populations, s'est engagé à : (i) promouvoir avec l'appui du secteur privé, la construction d'au moins 20 000 logements sociaux décentes répartis sur l'ensemble du territoire et (ii) aménager et gérer des espaces publics et des espaces verts.

Ainsi, pour garantir un cadre du développement spatial harmonieux et équilibré, le Togo s'est doté d'une politique nationale et d'une loi sur l'aménagement du territoire.

Pour assurer un développement urbain équilibré, le pays s'est doté d'un certain nombre d'outils à savoir : 49 Schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) dont 12 ont fait l'objet d'implantation et 08 ont vu leurs plans de détails élaborés et exécutés.

Dans le cadre de la facilitation de l'accès à un logement, le Togo a lancé un programme de construction de 20 000 logements sociaux d'ici à 2025, un objectif qui a été revu par rapport à l'ambition initiale qui était de 3 000 logements. On note également la construction de 515 villas à la cité Mokpokpo en 2021³⁴. Le taux d'urbanisation est passé de 40,1% en 2015 à 42% en 2021³⁵. En outre, les réformes juridiques et institutionnelles ont permis de réduire très sensiblement le délai et les coûts pour l'obtention du permis de construire de 250 jours en 2015 à 10 jours en 2020 et de 300 000 FCFA à 30 000 FCFA sur la même période.

En termes d'aménagement et de gestion des espaces publics et des espaces verts, on note la création et l'entretien de 73 640 m² d'espaces verts ainsi que le reboisement urbain à Lomé avec plus de 15 000 plants mis en terre. En outre, l'aménagement en espaces verts des abords et terres pleins centraux des voies publiques a été systématisé dans les grandes agglomérations telles qu'autour du bassin de l'Université de Lomé (UL). En 2021, 460 sites ont été aménagés dans 19 communes de la région maritime et 53 espaces verts créés.

Dans le domaine des transports, il faut noter l'amélioration de l'accès aux transports publics à toutes les catégories sociales par l'opérationnalisation de la Société de transport de Lomé (SOTRAL) avec une politique tarifaire sociale et un parc automobile renouvelé et renforcé en janvier 2022.

En outre, dans le souci d'améliorer le transport routier, le Gouvernement a introduit des mesures normatives et institutionnelles à travers le renforcement du cadre juridique de la sécurité routière. Il s'agit de l'adoption en novembre 2020, de la politique nationale de la sécurité routière, de la création en mars 2022, de l'office national de la sécurité routière, des constructions de l'observatoire des transports terrestres et du centre de formation aux métiers du transport routier en 2021. La ratification par le Togo de la Charte africaine sur la sécurité routière, adoptée le 31 janvier 2016 à Addis Abeba en Ethiopie vient renforcer l'arsenal juridique en vigueur sur la sécurité routière.

En matière de gestion rationnelle et durable des déchets, 202 dépotoirs sauvages dans les quartiers de 19 communes de la région maritime ont été dégagés en 2021 et leurs déchets ont été transférés et traités sur un centre d'enfouissement technique créé à cet effet en 2018. Il existe également des entreprises privées chargées de la collecte des déchets dans les zones urbaines. On note aussi l'existence d'entreprises privées et d'organisations de la société civile qui disposent de centres de collecte et de recyclage des déchets. De même, les

³⁴ Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière, 2021.

³⁵ Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de la réforme foncière, 2021.

ménages ont été sensibilisés sur l'hygiène, l'assainissement, la protection de l'environnement et 52 642 plants ont également été mis en terre. Par ailleurs, il a été lancé dans les communes de la préfecture de Kpendjal l'opération « Mon Togo sans déchets plastiques » en avril 2022.

Le défi majeur noté dans le secteur de l'habitat et du développement urbain est la sécurisation du foncier. Mise à part la loi portant code foncier et domanial votée par l'Assemblée nationale le 05 juin 2018, le Gouvernement a mis en place par un décret en mars 2019, un Guichet foncier unique (GFU) pour répondre aux besoins d'allègement et de célérité de la procédure d'obtention des actes d'urbanisme, notamment le titre foncier.

En perspective, le Gouvernement compte : (i) poursuivre l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme ; (ii) poursuivre la construction des logements sociaux d'ici à 2025 ; (iii) actualiser la politique nationale de l'habitat et du développement urbain ; (iv) élaborer un programme d'urbanisation verte au Togo, (v) rendre opérationnelle une banque de l'habitat et une société d'équipement des terrains urbains ; (vi) élaborer et mettre en œuvre un plan de développement de 10 communes et (vii) créer deux nouveaux centres d'enfouissement des déchets.

6.12. Objectif 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

Le Gouvernement s'est engagé à mettre le développement durable et l'anticipation des crises futures au cœur des priorités du pays en vue de la résilience aux effets des changements climatiques et améliorer le cadre de vie des populations.

Ainsi dans le cadre des marchés publics, le Gouvernement a opté en 2018 pour une mesure exceptionnelle réservant 20% des parts d'attribution des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs. Au vu des effets positifs de cette mesure, ce taux a été porté à 25% à partir de 2019. La prise en compte des aspects de développement durable au titre de la loi n° 2021-033 du 31 décembre 2021 relative aux marchés publics, s'est traduite par la pré-qualification ou la sélection initiale des entreprises, le cahier des charges fonctionnel ou technique détaillé, les critères d'évaluation, les conditions des contrats ou le suivi de l'exécution des contrats. Les exigences de pratiques durables de la passation des marchés peuvent s'appuyer sur des faits probants et sur des critères existants en matière de label social et d'écotag de commerce équitable ou des informations recueillies auprès des parties prenantes du secteur privé, de la société civile ou des partenaires de développement.

Par ailleurs, l'une des mesures phares de la Loi de Finances à partir de la Gestion 2020 du Togo a été la baisse des droits de douane sur les véhicules neufs ou d'occasion. L'objectif de cette mesure est de renouveler le parc automobile devenu vieillissant, faciliter les échanges, améliorer le climat social et l'environnement des affaires et favoriser l'achat de véhicules moins polluants (abattement sur la valeur en douane de 100% pour les véhicules électriques ou hybrides à l'état neuf, 90% pour les autres véhicules neufs, exonération de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue au cordon douanier. En 2021, cette mesure a été renforcée par l'abattement sur la valeur en douane de 100% pour les motocycles neufs, 50% pour les véhicules de 1 à 2 ans d'âge, 35% pour les véhicules de 3 à 5 ans d'âge.

Dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises, il a été mis en place la Haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE). Les structures de la HAUQE à savoir l'Agence togolaise de normalisation (ATN), l'Agence togolaise de métrologie (ATOMET), l'Agence togolaise pour la promotion de la qualité (ATOPROQ), le Comité togolais d'agrément

(COTAG) sont opérationnelles depuis décembre 2019 et dix-huit (18) comités techniques de normalisation ont été mis en place dans les différents domaines d'activités socioéconomiques de notre pays. A ce jour, 5814 normes ont été adoptées par notre pays à travers ces comités techniques.

Au total 35 structures ont été certifiées, notamment l'Agence nationale de l'aviation civile du Togo (ANAC-Togo) qui est la toute première agence d'Afrique dans le transport aérien à être certifiée en décembre 2018 ISO 9001 : 2015 ; l'Institut national d'hygiène du Togo (INH) également certifié en février 2022 ISO 15189 : 2012. De plus, les laboratoires de biochimie médicale, de microbiologie des aliments de l'INH ont été accrédités comme étant fiable et digne de confiance tant sur le plan national, régional qu'international.

En ce qui concerne la gestion écologique des déchets en 2021, il a été mis en œuvre plusieurs actions : (i) octroi de quatre autorisations d'enlèvement d'ordures à bord des navires au port autonome de Lomé ; (ii) collecte et transfert de 2 250 tonnes d'huiles usagées vers l'extérieur du pays ; (iii) collecte et transport de 200 tonnes d'huiles usagées pour le recyclage au pays et (iv) collecte et transfert de 2 500 tonnes de batteries usagées vers l'extérieur du pays.

Dans le cadre de la mise en place des villages écologiques, la phase pilote du projet « Ecovillage » dans sept villages du pays a induit des changements transformationnels dans lesdits villages. Ces changements résultent de l'installation de mini-centrales solaires pour l'éclairage et la transformation des produits agricoles, l'installation des postes d'eau autonomes fonctionnant à base du solaire, la construction de latrines écologiques. Ils sont également la conséquence du développement des périmètres écologiques intégrant l'élevage, la pisciculture, l'apiculture, le maraîchage (...), de la réduction des gaz à effets de serre par le développement des plantations communautaires et des actions de maintien des forêts naturelles.

La mise en œuvre des projets de gestion et de recyclage des déchets et d'autres initiatives de promotion des modes de consommation et de production durables devront permettre d'améliorer considérablement le taux de recyclage national en matière de gestion des déchets solides et liquides et promouvoir les modes de consommation et de production durables d'ici à l'horizon 2025.

6.13. Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Le Gouvernement ambitionne d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et une résilience face aux effets des changements climatiques. Au plan stratégique, le Togo a adopté plusieurs instruments de planification nationale en particulier le cadre stratégique des ODD et l'internalisation des cibles relatives aux objectifs 13, 14 et 15.

Le Togo est non émetteur de Gaz à effet de serre (GES) mais fait partie des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Cependant, il entend participer à l'effort mondial de réduction des émissions de GES afin de limiter le réchauffement global à moins de 2°C d'ici 2030. Aussi avait-il préparé ses Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) qui ont été soumises en septembre 2015 au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a également ratifié en juin 2017 l'Accord de Paris sur le climat et a vu ses engagements contenus dans les CPDN reconduits dans ses Contributions déterminées au niveau national (CDN). Ces contributions doivent être

révisées tous les 5 ans dans le but de rehausser son ambition.

Les principales actions menées sont relatives à l'approbation du protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet E-Mobility (Etat et ONU-Environnement), à la réalisation du diagnostic d'application des textes législatifs et des benchmarks sur les bonnes pratiques internationales en matière de législation environnementale, à l'élaboration de la politique forestière du Togo et de son plan d'action 2021-2025 et à l'adoption de la stratégie nationale de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+).

Pour renforcer la résilience des populations face aux changements climatiques, 66 femmes des OSC ont été formées sur les outils d'évaluation de la vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques ; 27 acteurs nationaux ont été formés sur les outils d'évaluation de l'atténuation des émissions de GES ; 9 360 parties prenantes ont été sensibilisées sur les aléas climatiques et la résilience aux changements climatiques.

D'après le deuxième rapport biennal actualisé en 2018, pour les gaz directs, les émissions globales du Togo sont estimées à 20 352,11 Gg de CO₂, suivi de 128,30 Gg de CH₄ et enfin 57,93 Gg de N₂O. Les émissions de gaz fluorés sont estimées à 738,66 Gg CO₂-eq de HFCs de PFCs, SF, autres gaz CO₂ et autres gaz non CO₂ sont nulles et sans objet. Les émissions des gaz indirects sont estimées à 53,75 Gg (NOx) ; 1877,14 Gg (CO) ; 2,08 Gg (SO₂) et 42,69 Gg (NMVOCs). Les émissions nettes de CO₂ représentent 99,09% des émissions nettes globales en termes de contribution nationale de l'inventaire des GES en 2018 suivies des émissions de CH₄ (0,62%) et de N₂O (0,28%).

Les estimations des émissions par catégories en 2018 se présentent comme suit :

- Catégorie Industries Energétiques : CO₂ : 349,47 Gg ; CH₄ : 2,395 Gg ; N₂O : 0,320 Gg ; NOx : 0,362 Gg ; CO : 0,043 Gg ; COVNM : 0,016 Gg ; SO₂ : 0,746 Gg ;
- Catégorie Industries Manufacturières et de Construction : CO₂ : 77,515 Gg ; CH₄ : 0,003 Gg ; N₂O : 0,001 Gg ; NOx : 0,518 Gg ; CO : 0,067 Gg ; COVNM : 0,025 Gg ; SO₂ : 0,047 Gg ;
- Catégorie Transport : CO₂ : 1471,58 Gg ; CH₄ : 0,369 Gg ; N₂O : 0,073 Gg ; NOx : 14,41 Gg ; CO : 90,10 Gg ; COVNM : 17,03 Gg et SO₂ 0,47 Gg ;
- Catégorie Résidentiel-Commerce et Institutions : CO₂ : 108,48 Gg ; CH₄ : 17,94 Gg ; N₂O : 0,2 Gg ; NOx : 7,55 Gg ; CO : 568,34 Gg ; COVNM : 25,48 Gg et SO₂ : 0,81 Gg.

Dans les catégories industries énergétiques, industries manufacturières et de construction, et transport, les émissions de CO₂ en Gg sont les plus importantes. Dans la catégorie autres secteurs (résidentiel, commerce et institutions), les émissions de CO sont largement dominantes. La catégorie industries manufacturières et de construction contribue faiblement aux émissions des différents gaz à effet de serre du secteur.

En ce qui concerne la Contribution déterminée au niveau national (CDN) du Togo, les engagements initiaux sont de 31,14% (11,14% cible inconditionnelle et 20% cible conditionnelle). L'Etat togolais s'engage, s'il bénéficie du soutien requis, à réaliser une diminution

supplémentaire pour porter son engagement révisé à 50,57% (20,51% cible inconditionnelle et 30,06% cible conditionnelle). La projection des émissions globale de GES selon le scénario de référence varie de 16 802,92 Gg CO₂-eq en 2010 à 30 410,42 Gg CO₂-eq en 2030, soit respectivement 23 607 Gg CO₂-eq en 2020 et 24 287 Gg CO₂-eq en 2021.

6.14. Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Récifs artificiels de protection de la côte contre l'érosion



Nouveau Port de pêche du Togo

Pour gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, le Gouvernement togolais a axé ses priorités d'une part, sur la gestion et la protection durable des écosystèmes marins et côtiers ainsi que la réglementation de la pêche, et d'autre part, sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes.

Dans la mise en œuvre des instruments internationaux, le Togo compte combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Pêche INN) et promouvoir l'économie bleue. En ce sens, plusieurs dispositions sont prises notamment :

- le vote de la loi n°2016-027 du 11 octobre 2016 portant modification de la loi n° 2015-10 du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal en matière de gestion et de lutte contre la pêche INN, la protection et la conservation des ressources, la qualité des produits de la pêche, etc. ;
- la loi n°2016-007 du 30 mars 2016 relative aux espaces maritimes sous juridiction nationale ;
- le décret n°2001-067/PR fixant les règles sanitaires régissant la consultation, la production et la mise sur le marché des produits de la pêche ;
- l'élaboration du guide d'intégration de l'économie bleue dans les documents de planification en 2020.

Pour dynamiser le secteur maritime, le Togo a opté en octobre 2020, pour la création d'un ministère dédié à l'économie maritime, la pêche et la protection côtière. De nombreuses associations et ONG se sont mobilisées pour la protection des espèces marines au Togo principalement les tortues de mer. Des opérations d'entretien du littoral à travers la collecte et le transport des déchets solides sont également menées pour la préservation de

l'environnement côtier.

En vue d'améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, le Togo a ratifié la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et la convention sur l'enlèvement des épaves respectivement le 28 septembre 2021 et le 17 mars 2022.

En matière de protection durable de l'environnement marin et côtier, le Togo met en œuvre un programme régional de gestion intégrée du littoral et de lutte contre l'érosion côtière (WACA). La proportion de côtes protégées contre l'érosion côtière est passée de 41,7%³⁶ en 2017 à, 42,34% en mars 2022 pour une cible de 90% en 2025 (FDR, 2020) et sur la même période, le linéaire de côte protégée est passé de 21 170 m en 2018 à 22 270 m en 2021.

En matière de promotion des droits d'accès des pêcheurs aux infrastructures de pêche, il est noté la construction d'un nouveau port de pêche avec des aires de séchage et la création des groupements de pêcheurs et de mareyeuses. A cet effet, la quantité de poissons dont le niveau est biologiquement viable est passée de 2 700 tonnes en 2018 à 4 000 tonnes en 2021, soit une nette augmentation de 48,15%. Il est à noter également la mise à disposition des cages et équipements etc., aux pisciculteurs en vue de soutenir et d'accroître la production locale.

Dans le cadre de la mise en place des zones économiques exclusives, on note la création du port sec franc d'Adétikopé et la mise en place des fenêtres d'accostage fixe, la redynamisation des activités internes et un suivi hebdomadaire des performances au Port autonome de Lomé (PAL). Ces actions ont conduit à : (i) la desserte maritime de 7,8% ; (ii) l'augmentation du trafic de conteneurs de 15,12% ; (iii) le tonnage manipulé de 14,18% ; (iv) le décongestionnement du PAL et (v) la réduction du temps d'attente des navires en rade de 27h à 22h soit une réduction de 5h.

En vue d'une bonne gestion du littoral, le Togo s'est engagé dans la conception d'un Schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL) qui vise à assurer une protection de son littoral tout en planifiant sa mise en valeur. Le SDAL distingue 9 différentes parties du littoral avec des vocations spécifiques et est assorti d'un plan d'investissement prioritaire.

En perspective, le Gouvernement compte protéger 90% des côtes contre l'érosion côtière à travers des aménagements ciblés (érosion côtière, schéma directeur du Grand Lomé ciblant notamment les zones inondables, plan de reboisement contre la désertification, plan de promotion de l'économie bleue).

Tableau 3 : Evolution des indicateurs de l'ODD 14

Indicateurs	Unité	Référence		2020	2021
		Année	Valeur	Réalisée	Réalisée
Linéaire de côte protégée	Mètre	2018	21170	21500	22270
Proportion de la côte protégée	%	2018	42,34	43	44,54
Pêche	Tonne	2018	24620	17928	17983,94

Source : rapport annuel de performance MAED, 2020 ; rapport bilan de la campagne agricole 2021-2022 ; rapport de performance MERF 2018 et rapport annuel du projet WACA 2020-2021

³⁶ MERF, 2021

6.15. Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Une forêt classée située dans la Région centrale

Dans le cadre de la préservation et de la restauration des écosystèmes terrestres ainsi que de la lutte contre la désertification, le Togo a consenti d'énormes efforts.

Sur la période sous revue 2018-2021, les actions menées par le Togo sont, entre autres : (i) la prise du décret 2021-083/PR du 11 août 2021 interdisant l'exportation de bois brut et semi brut afin de freiner la déperdition des ressources forestières et promouvoir la transformation du bois au niveau national ; (ii) l'élaboration de la stratégie nationale de reboisement ; (iii) l'élaboration du plan national « sécheresse » ; (iv) la réalisation du deuxième Inventaire forestier national (IFN2) ; (v) le renforcement des capacités des coopératives de femmes agricultrices en gestion durable des ressources naturelles ; (vi) la prise en compte de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles comme thèmes transversaux et émergents dans le processus de planification locale ; (vii) l'adoption de la Stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) du Togo ; (viii) l'interdiction d'importation, de commercialisation et d'utilisation du glyphosate et de tous produits le contenant au Togo et (ix) la promotion de l'utilisation des biopesticides et biofertilisants.

Par ailleurs, les efforts en matière de reboisement et de restauration des paysages forestiers ont permis de faire passer la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre de 24,24% en 2015 à environ 24,66% en 2021 et la proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre dans les aires protégées de 447 140 ha en 2018 à 452 800 ha en 2021.

En matière de lutte contre la désertification, de restauration des terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, les actions menées par le Togo ont permis de porter la superficie des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre de 234 000 ha en 2010 à 134 214 ha en 2020 puis à 120 794 ha en 2021.

Pour sécuriser les aires protégées, d'autres actions sont menées notamment : (i) l'acquisition de matériel pour la réalisation des pare-feux dans les aires protégées ; (ii) l'acquisition de semences, de matériels agricoles et d'apiculture au profit des populations riveraines des aires protégées pour le développement des activités génératrices de revenus et (iii) la construction d'une brigade forestière pour la surveillance de l'aire protégée d'Abdoulaye.

En perspective, le Gouvernement compte : (i) adopter l'avant-projet de loi sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction ; (ii) adopter la politique forestière du Togo ; (iii) mettre en œuvre le projet de gestion durable des terres et écosystèmes semi-arides dans les régions de la Kara et des Savanes et (iv) élaborer et mettre en œuvre le plan d'investissement de la REDD+ ; (v) restaurer 1,4 million d'hectares de paysages forestiers dégradés et (vi) planter 1 milliard d'arbres d'ici à 2030.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs de l'ODD 15

Indicateurs	Unité	Référence		2021
		Année	Valeur	Réalisée
Taux de couverture forestière	%	2015	24,24	24,66
Part du territoire protégé pour la conservation de la biodiversité	%	2016	7,4	8
Superficie des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	Ha	2010	234 000	120 794

Source : Ministère de l'environnement et des ressources forestières, 2021

6.16. Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Le Gouvernement entend assurer la sécurité, la paix et la justice pour tous à travers : (i) l'adoption de la loi de programmation militaire pour sanctuariser et renforcer les investissements dans le secteur militaire afin d'assurer la sécurité nationale, notamment face à la menace terroriste ; (ii) la diminution du taux de criminalité dans le pays et (iii) l'amélioration de l'efficacité du système judiciaire.

S'agissant de l'accès à la justice pour tous, la priorité du Gouvernement est de rendre la justice togolaise juste, efficiente, indépendante et accessible à tous.

Pour ce faire, le Gouvernement a entrepris d'importantes réformes à travers notamment la loi n° 2019-003 du 15 mai 2019 portant modification de la constitution du 14 octobre 1992 qui a procédé à l'abolition de la peine de mort et de la peine à perpétuité, la reconstitution et la limitation des mandats des membres de la cour constitutionnelle, l'affirmation du principe de débat contradictoire devant la cour constitutionnelle, la création des cours régionales des comptes, la clarification des responsabilités du Président de la république en tant que garant de l'indépendance et de la justice, l'aménagement de la composition et des attributions et du fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature.

Aussi, afin de réorganiser le système judiciaire, le Gouvernement a-t-il promulgué, en 2019, la loi n° 2019-015/PR portant code de l'organisation judiciaire avec la mise en place d'un

système plus moderne et plus performant de l'administration du service public de la justice.

Par ailleurs, le Gouvernement a institué en 2018, les maisons de justice qui concourent au règlement des conflits, à l'information du justiciable, à la prévention et au traitement de la délinquance mineure. A ce jour, dix-sept (17) maisons de justice ont été créées dont quatorze (14) sont opérationnelles. D'autres actions ont été mises en œuvre dans le cadre de l'accès au droit par le Gouvernement parmi lesquelles on peut citer l'opérationnalisation des centres régional et national d'accueil des enfants en conflit avec la loi. En outre, des efforts ont été faits en matière de prévention de la torture, notamment la mise en place en 2018 et l'opérationnalisation en 2019 d'un Mécanisme national de prévention de la torture (MNP) qui a permis d'améliorer les conditions de détention dans les prisons civiles, commissariats et gendarmeries.

Concernant le renforcement des capacités des services de prise en charge des enfants, une nouvelle brigade pour mineurs a été créée à Lomé ainsi qu'un espace d'accès au droit et à la justice. Il a été également aménagé le centre d'orientation et de réinsertion sociale de Cacaveli et construit un bâtiment à Kara destiné à la prise en charge des enfants en conflit avec la loi en milieu ouvert ainsi que l'aménagement de huit (8) salles « amies des enfants » dans les postes de police dans les villes de Lomé, Tsévié, Sokodé et Kara.

Par ailleurs, 8500 acteurs impliqués dans la chaîne de protection des enfants (travailleurs sociaux, magistrats dont des juges et procureurs, officiers de Police Judiciaire, forces de sécurité, médecins, policiers, gendarmes, leaders communautaires/ traditionnels et religieux) ont été formés dans les domaines de la justice juvénile, la prise en charge psychosociale, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et la gestion des cas de protection y compris dans les situations d'urgence. De même, 162 para-juristes dont 98 femmes ont été formés sur les droits et la protection de l'enfant avec un taux de réalisation de 115% ; 3 178 enfants dont 2 372 filles victimes de violences ont été prises en charge et 1 301 enfants en conflit avec la loi ont été assistés.

Dans le souci de garantir à tous une identité juridique, le Gouvernement a institué la gratuité de la délivrance des actes de naissance sur le territoire national depuis le 1^{er} janvier 2022. Cette mesure vise à contribuer à l'enregistrement systématique des naissances dans les centres d'état civil et à renforcer la protection sociale des bénéficiaires.

En ce qui concerne la défense, la paix et la sécurité, les actions du Gouvernement se sont focalisées sur la sensibilisation, la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Dans ce sens, il a été voté, le 08 décembre 2020 et promulgué le 24 décembre 2020, la loi relative à la programmation militaire. Cette loi est venue renforcer la refondation des forces armées togolaises entreprises depuis 2014, afin de mieux assurer la sécurité nationale notamment face à la menace terroriste.

Dans ce sens, une force d'alerte et de prévention dénommée « opération militaire Koundjoaré » a été mise en place depuis septembre 2018, pour servir de bouclier anti-terroriste entre le Togo et les pays du Sahel en proie à l'insécurité, au terrorisme et à l'extrémisme violent. Cette opération a permis de repousser en novembre 2021, une attaque terroriste survenue dans la localité de Sanloaga dans le Kpendjal.

On note également la mise en place du Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV) dont la mission est de prévenir et lutter contre l'extrémisme violent en complément au Groupement d'intervention et de lutte anti-terroriste (GILAT) qui est

chargé des missions de contreterrorisme, de lutte contre les formes violentes de criminalités et de rétablissement de l'ordre dans les situations insurrectionnelles.

Les actions phares menées par le Gouvernement pour garantir la paix sont, entre autres : (i) le renforcement des capacités de plusieurs acteurs locaux et nationaux en matière de prévention et de règlement des conflits mais aussi de promotion et de protection des droits humains ; (ii) la sensibilisation des leaders religieux sur « la discrimination et l'intolérance fondées sur les croyances religieuses » ; (iii) l'organisation des sessions de dialogues intergénérationnels qui ont abouti à la signature de la charte de confiance intergénérationnelle entre les autorités administratives locales et les leaders des jeunes hommes et femmes ; (iv) le renforcement de capacité des journalistes des médias privés et publics sur le journalisme sensible au genre et aux conflits, la gestion des rumeurs et le journalisme de paix et (v) l'organisation des campagnes digitales, sur diverses thématiques notamment la non-violence, la citoyenneté et le vivre-ensemble.

Par ailleurs, afin de favoriser l'éducation à la paix et à la non-violence la société civile a, en collaboration avec le ministère de l'enseignement primaire, secondaire, de l'artisanat et de la formation professionnelle, formé 163 acteurs éducatifs dont 111 directeurs (79 hommes et 32 femmes), 29 enseignants (20 hommes et 9 femmes), 5 éducatrices, 13 conseillers pédagogiques et 5 inspecteurs sur différentes thématiques de l'éducation à la paix en milieu scolaire. Cette action a connu une phase pilote qui a impliqué 53 jardins d'enfants à Kpalimé et à Lomé et abouti à la constitution de 162 clubs de paix en milieu scolaire. Par ailleurs, en ce qui concerne l'éducation à la paix des adultes, 5 960 fidèles chrétiens, musulmans et animistes ainsi que 1 226 conducteurs de taxi-moto ont été sensibilisés à la communication non-violente.

En perspective, le Gouvernement compte améliorer l'efficacité du système judiciaire pour faire passer à 75%, le taux d'accès à la justice et renforcer les investissements dans le secteur militaire afin de porter à 4%, le ratio de dépenses de défense sur le PIB.

6.17. Objectif 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre du partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Selon le rapport pays du dialogue d'action 2021 du partenariat mondial, la coopération au développement est en constante évolution compte tenu de la nouvelle dynamique insufflée en 2020 avec l'adoption de la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025 et son appropriation par les acteurs au développement, le développement de nouveaux partenariats et la dynamisation des cadres de coopération existants. Ce dynamisme s'est traduit dans plusieurs domaines notamment les finances publiques, la technologie, le renforcement de capacités, le commerce et les questions d'ordre structurelles.



Poignée de mains entre S.E.M Faure Essozimna GNASSINGBE et M. Antonio GUTERRES lors d'une mission aux Nations Unies



S.E.M Faure Essozimna GNASSINGBE et Mme Jutta URPILAINEN à Bruxelles

Mobilisation des ressources nationales

Pour le financement des projets et programmes de développement, le Gouvernement a entrepris des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques notamment la mobilisation suffisante des ressources internes (fiscales et non fiscales) ainsi que le renforcement de la coopération pour la mobilisation des ressources externes et l'amélioration de la gestion des investissements.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources internes, les recettes fiscales mobilisées ont connu un accroissement passant de 560,5 milliards³⁷ de FCFA en 2018 à 655,15 milliards en 2020, soit une progression moyenne annuelle de 8,2%. Elles représentent respectivement 12,8% ; 13,0% et 12,2% du PIB en 2018 ; 2019 et 2020. En 2021, 729,65 milliards de FCFA seraient mobilisées, soit 15,6% du PIB. S'agissant des recettes non fiscales, on constate une régression passant de 93 milliards de FCFA en 2018 à 72,9 milliards en 2020. Elles représentent également 2,4% du PIB en 2018 ; 1,7% du PIB en 2019 et 1,7% du PIB en 2020. Pour 2021, les recettes non fiscales se chiffraient à 58,1 milliards de FCFA soit 1,2% du PIB.

Le budget général de l'Etat pour sa part est passé de 1 226,4 milliards de FCFA en 2018 à 1 623,7 milliards de FCFA en 2020. Il a atteint 1 701,2 milliards de FCFA en 2021. Il est financé par les recettes fiscales et non fiscales à hauteur de 53,30% ; 51,80% et 44,80% respectivement en 2018, 2019 et 2020. Il serait financé à hauteur de 46,30% en 2021.

Maîtrise de la dette

En matière de viabilité de la dette, le service de la dette de l'administration publique, s'élève à 544,69 milliards³⁸ de FCFA en 2018, contre 517,68 milliards FCFA et 481,69 milliards de FCFA respectivement en 2019 et 2020. Il représente 57,59% en 2018 contre 53,06% en 2019 et 48,61% en 2020 en proportion des exportations de biens et services. Il se situe à 506,23 milliards de FCFA en 2021, soit 46,54% des exportations de biens et services.

Le service de la dette extérieure de l'administration publique pour sa part, s'élève à 42,26 milliards de FCFA, 47,24 milliards de FCFA et 33,25 milliards de FCFA respectivement en 2018, 2019 et 2020. Il représente 4,47% en 2018 contre 4,84% en 2019 et 3,36% en 2020 des exportations des biens et services. Ce taux s'établit à 3,92% en 2021.

³⁷ Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2022-2024

Concernant la dette publique, les récentes analyses de la viabilité de la dette du Togo indiquent un risque modéré de surendettement extérieur et un risque de surendettement public global en raison du niveau élevé de la dette intérieure. Le taux d'endettement global est de 58,56% du PIB en 2020 et 61,70% du PIB en 2021. Ce taux est inférieur à la norme fixée dans l'espace UEMOA qui est de 70% du PIB.

Aide publique au développement

Pour le financement des projets et programmes de développement, le Togo bénéficie des appuis multiformes des partenaires au développement en termes d'aide publique au développement. Ainsi, le montant mobilisé et décaissé en 2020 s'élève à 785,95 millions USD contre 512,44 millions USD en 2019, soit une augmentation de 53,37%. En 2018, les ressources extérieures mobilisées et décaissées se chiffraient à 442,50 millions USD. Concernant les ressources provenant des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD), elles ont connu une baisse de 8,29% en 2020 par rapport à leur niveau de 2018 qui se chiffrait à 158,28 millions USD. Ce montant rapporté au Revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres de l'OCDE s'élève à 0,00032%.

Ressources financières supplémentaires

Les transferts de fonds des migrants sont passés de 539,25 millions USD en 2018 à 665,61 millions USD en 2019 et 866,29 millions USD en 2020. Ces fonds sont constitués des fonds de la diaspora togolaise et de toute autre personne de nationalité étrangère ayant de la famille résidant au Togo.

Le Gouvernement a lancé en 2021, le programme d'actions pour le renforcement des contributions de la diaspora et du guichet diaspora pour le renforcement de la mobilisation des fonds de la diaspora dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025. Le guichet diaspora vise à mettre à la disposition des Togolais de l'extérieur, une plateforme flexible et inclusive capable de répondre aux demandes et attentes des Togolais de l'extérieur porteurs de projets et d'accompagner la mise en œuvre du programme d'actions pour le renforcement des contributions de la diaspora togolaise.

Par ailleurs, le Gouvernement a procédé au lancement officiel du programme préparatoire du Togo à l'accès au Fonds vert pour le climat (FVC) en 2021. Des initiatives sont en cours en vue d'améliorer les connaissances du Conseil national du patronat sur les opportunités d'emplois et de financements verts et faire la promotion du transport vert et doter le pays d'une stratégie de la finance climat. En rappel, le Togo a bénéficié pour ses débuts d'une enveloppe de 114 149 USD sur la période 2019 et 2020.

Partenariat multi-acteurs

L'approche partenariats public-privé est inscrite dans la stratégie de développement depuis quelques années. A cet effet il a été mis en place par décret n°2017-049/PR un cadre de concertation Etat-secteur privé qui a pour rôle de promouvoir un cadre d'échange structuré fécond et productif au service de la transformation structurelle de l'économie nationale. En outre, dans le but de favoriser l'investissement privé tout en optimisant la dépense publique pour développer les infrastructures dans les secteurs porteurs et stratégiques de l'économie nationale, il a été promulgué la loi n° 2021-034 relative aux contrats de Partenariat public-privé (PPP) le 31 décembre 2021. Par ailleurs, plusieurs actions ont été menées, notamment l'opérationnalisation récente de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), fruit d'un

³⁸ Bulletin statistique de la dette de l'administration centrale, fin mars 2022

partenariat entre le Togo et Arise IIP, développeur de zones économiques spéciales en Afrique ainsi que l'installation de la centrale Kékéli Efficient Power et la centrale solaire de Blitta.

Le Gouvernement a entrepris des réformes en vue du renforcement de la coopération avec les organisations de la société civile (OSC). Dans cette dynamique et pour permettre l'alignement des interventions des Organisations de la société civile avec les priorités nationales, le Gouvernement a adopté le décret n°2022-002/PR du 05 janvier 2022 fixant les conditions de coopération entre les organisations non gouvernementales et le Gouvernement.

Investissements ciblés

En matière d'investissements, le Togo présente un climat des affaires incitatif et attrayant à la suite de plusieurs réformes initiées, notamment la réduction des impôts sur les sociétés et du délai de création des entreprises, l'exonération des taxes des sociétés pour les 2 premières années d'exercice. De plus, le Gouvernement a dédié un ministère à la promotion des investissements et a mis en place une Agence pour la promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF). Les Investissements directs étrangers (IDE) sont passés de 191 milliards de FCFA (346 millions USD) en 2019 à 352,5 milliards de FCFA (639 millions USD) en 2020 soit une augmentation de 85%. Il faut noter que toutes ces initiatives ont permis au Togo d'être classé 1er pays réformateur en Afrique et 3ème au niveau mondial en 2020 selon le classement Doing business.

Technologies

Sur le plan de la digitalisation, une stratégie de transformation numérique (Togo Digital 2025) est mise en place. Dans cette dynamique, des incubateurs, à l'instar de Nunya Lab, Tilitu Lab et Banm Lab sont mis en place dans trois régions du pays pour susciter l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'agropastoral, l'environnement et l'écologie, le transport et les services. Le domaine de l'innovation a été également marqué par l'élaboration en 2020 de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI). Cette politique vise à améliorer la gouvernance de la recherche et de l'innovation, à accroître le financement de la recherche et à promouvoir le transfert ainsi que la valorisation des connaissances.

Renforcement des capacités

Depuis 2018, il a été initié en collaboration avec l'Université de Kara, un programme de formation des cadres de l'administration publique en master de planification du développement pour appuyer les directions de planification, des statistiques et du suivi-évaluation au niveau de tous les ministères, institué par le décret n° 2022-012/PR du 07 février 2022.

Par ailleurs, il a été ouvert à partir de 2022, l'Institut de formation fiscale et douanière (IFDD) de l'Office togolais des recettes (OTR) qui forme sur les filières impôts, douanes, management des services fiscaux et douaniers, trésor et comptabilité publique, cadastre et conservation foncière, géométrie et topographie.

Accès au marché

Le Togo implémente depuis le 1^{er} janvier 2015, le tarif extérieur commun de la CEDEAO dans lequel le taux des droits de douane varie de 0 à 35% selon les types de produits. Cependant, le Togo bénéficie peu des avantages liés aux différents accords signés, manquant ainsi d'une excellente opportunité de faire du commerce, un vecteur essentiel de la lutte contre la

pauvreté, en développant les chaînes de valeurs. Ainsi, la balance commerciale du Togo est ressortie déficitaire en 2020 pour s'établir à 428,2 milliards FCFA, en réduction de 3,4%³⁹ par rapport aux 443,5 milliards FCFA de l'année 2019. Cette évolution résulte de l'augmentation de 12,4% des exportations de biens, atténuée par l'accroissement de 5,8% des importations de biens. Le taux de couverture des importations par les exportations a augmenté de 3,7 points de pourcentage, en s'établissant à 61,9% en 2020, contre 58,2% en 2019. Le degré d'ouverture commerciale s'établit à 20,9% en 2020 contre 19,9% en 2019. Il s'est amélioré de 1,0 point de pourcentage par rapport à 2019, en raison de l'évolution favorable des transactions du Togo avec l'extérieur (exportations et importations) plus importante que l'accroissement du PIB, en termes nominaux. En effet, au cours de la période, le PIB nominal a progressé de 3,1% alors que les exportations et importations de biens ont globalement enregistré un accroissement de 8,2%.

En 2020, le total des exportations du Togo s'élève à 563,3 milliards FCFA contre 528,7 milliards FCFA en 2019. Les exportations à destination de l'Afrique ont augmenté de 8,5%, en passant de 370,3 milliards FCFA en 2019 à 401,9 milliards FCFA en 2020, du fait de l'accroissement des ventes extérieures des produits tels que l'huile de palme, les motocycles et les articles de transport ou d'emballage. Les principaux pays partenaires du Togo en Afrique sont ceux de la CEDEAO avec 97,3% des exportations contre 95,8% en 2019.

En ce qui concerne l'Asie, deuxième destination continentale des produits du Togo, les exportations ont fléchi de 10,1%, en passant de 103 milliards FCFA en 2019 à 92,7 milliards FCFA en 2020. Les exportations vers l'Europe ont progressé de 7,8%, en passant de 47,3 milliards de FCFA en 2019 à 51 milliards de FCFA en 2020, du fait principalement de la hausse de 2 247 millions de fèves de soja (vers la France) et de 2 030 millions de cacao (vers la Belgique). A destination de l'Amérique, les exportations se sont établies à 7,8 milliards de FCFA en 2020 contre 5,9 milliards de FCFA en 2019, soit un accroissement de 33,0%. Les exportations à destination de l'Océanie se sont établies à 10 milliards de FCFA en 2020, après un niveau de 2,3 milliards de FCFA enregistré en 2019, en hausse de 342,4%.

Les importations se sont établies à 1 227,5 milliards de FCFA en 2020, en hausse de 8,9% par rapport à 2019. Cette progression est tirée en partie par les importations de biens d'équipement qui s'élèvent à 336,2 milliards de FCFA en 2020 contre 287 milliards de FCFA en 2019, soit un accroissement de 17,1% en lien avec les investissements dans le secteur industriel. Les principaux continents fournisseurs de biens au Togo ont été l'Asie (47,5%) et l'Europe (36,0%).

Données, suivi et application du principe de responsabilité

L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) a élaboré sa deuxième Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS II) couvrant la période 2020-2024, en vue de pallier l'absence du cadre de programmation stratégique dans le domaine de la statistique du pays.

Afin de mettre à jour le calcul des comptes nationaux, le Togo a procédé au rebasage de son PIB avec comme année de base 2016. En outre, il est mis en œuvre le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'ouest (PHASAO) et le Projet d'amélioration et de modernisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages (PHEMCV). Par ailleurs, le cinquième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) est en cours de réalisation.

³⁹ BCEAO

En perspective, le Gouvernement entend renforcer le partenariat pour la réalisation des ODD à travers : (i) la diversification des sources de financement avec un accent sur le partenariat public-privé; (ii) la poursuite de l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la disponibilité des données statistiques fiables ; (iv) le renforcement des mesures de relance post Covid-19 en faveur du secteur privé ; (v) l'opérationnalisation de l'Agence pour la promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF) et (vi) l'opérationnalisation d'un centre de formation et de perfectionnement en statistiques.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs de l'ODD 17

Indicateurs	Unité	Référence		2020	2021
		Année	Valeur	Réalisée	Estimée
Taux d'endettement	%	2018	55,5	58,6	62,4
Taux de croissance du PIB	%	2018	5,0	1,8	5,3
Aide publique au développement des pays membres du CAD/OCDE	Millions USD	2018	158,28	145,16	ND
Fonds des migrants	Millions USD	2018	539,25	866,29	ND

7. Moyens de mise en oeuvre

Depuis 2018, pour assurer la transformation structurelle de l'économie en vue d'une croissance forte, durable, résiliente, inclusive et créatrice d'emplois, améliorant le bien-être social, le Togo a élaboré le PND dont la mise en œuvre est estimée à plus de 4 622,2 milliards FCFA (environ 8,3 milliards USD). Le secteur privé devrait participer au financement de ce plan à hauteur de 2 999,1 milliards de FCFA (5,4 milliards USD), soit 65% du coût global ; et les dépenses d'investissement public attendues représenteraient 1 623,1 milliards de FCFA (2,9 milliards USD), soit 35% du coût global.

En 2020, la mise en œuvre du PND a été compromise par la survenue de la pandémie de la Covid-19 qui a porté un coup à la réalisation des ambitions initiales. Cette situation a amené le Gouvernement à réajuster ses objectifs et à définir de nouvelles orientations stratégiques pour relever les défis majeurs de développement du pays à travers l'élaboration et l'adoption, en octobre 2020, de la Feuille de route Gouvernementale (FDR) 2020-2025.

Le financement de cette FDR se fait sur les ressources internes et externes. D'un coût global compris entre 2 800 et 3 400 milliards de FCFA, elle sera financée à concurrence de 48 à 50% par le budget de l'Etat, soit 1 350 à 1 700 milliards de FCFA ; et le reste, soit 50 à 52% du coût global par le secteur privé. Pour assurer une mobilisation efficace de ces ressources, des mécanismes sont déployés pour la responsabilisation, l'outillage et la formation des équipes des ministères pour attirer et gérer les financements privés notamment le Partenariat public-privé (PPP). Un cadre intégré de financement du développement est en voie d'opérationnalisation dans le cadre du projet « amélioration du financement du développement pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) au Togo ».

8. Conclusion et perspectives

La démarche d'élaboration du 4^{ème} rapport du Togo, à présenter au Forum politique de haut niveau sur les Objectifs de développement durable (ODD), a permis aux différents acteurs que sont le Gouvernement, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers de faire le point sur la mise en œuvre des 17 ODD.

L'édition 2022 du Forum politique de haut niveau organisée sous le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de la maladie à coronavirus 2019 (Covid-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 » a permis au Togo de mettre en exergue les principales avancées, les bonnes pratiques, les défis et perspectives liés aux cibles des ODD sur la période de 2018 à 2021, avec un accent particulier sur les objectifs 4, 5, 14, 15 et 17.

Globalement, il est relevé une implication de tous les acteurs dans l'élaboration et une forte synergie dans la mise en œuvre des politiques et programmes qui intègrent les ODD. Toutefois, il s'avère important de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des projets et réformes de la Feuille de route dans une dynamique de forte inclusion. Pour ce faire, les contributions du secteur privé sont fortement sollicitées pour accompagner les efforts du Gouvernement qui s'est engagé à poursuivre l'amélioration des conditions de vie des populations.

Perspectives pour améliorer la mise en œuvre des ODD au Togo

- Renforcement du dispositif opérationnel de la Feuille de route Gouvernementale Togo 2025 et son alignement sur les agendas 2030 et 2063 ;
- Renforcement de la mobilisation des ressources pour le financement de la FDR ;
- Mobilisation du secteur privé autour des ODD ;
- Renforcement des capacités du secteur privé ;
- Initiation et mise en œuvre d'actions socio-économiques spécifiques et intégrées ciblant les zones les plus défavorisées et vulnérables, à l'instar du programme d'urgence pour le renforcement de la résilience de la région des Savanes ;
- Renforcement du système statistique ;
- Poursuite des efforts d'amélioration du climat des affaires et d'investissement.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT **DURABLE**



RAPPORT DU TOGO

FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Document édité et imprimé avec le
concours du Programme des Nations Unies
pour le développement (PNUD) au Togo